



CONSEIL MUNICIPAL

du 9 juillet 2015

Ordre du jour

1. Convention de mutualisation des locaux de l'ancienne école Casanova
2. Convention de mise à disposition de locaux communaux à l'OSCD
3. Création de classes :
4. à l'école élémentaire Aimé Césaire
5. à l'école maternelle Danièle Casanova
6. à l'école primaire de la Pommeraye
7. Participation de la commune aux services de transports scolaires assurés par la STRAN
8. ZAC des Ecottais : remise d'ouvrage de la partie Est de la Promenade des Ecottais et d'une partie de la tranche III par la SONADEV
9. Avis sur la modification des statuts du Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB)
10. La Guittordais : échange parcellaire en vue de régulariser l'existence d'un chemin rural
11. Plan Local d'Urbanisme : approbation de la modification n° 3
12. Projet de contournement ferroviaire des sites industriels de DONGES : validation par le Conseil Municipal de DONGES des modalités de la concertation prévue à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, menée par le maître d'ouvrage SNCF Réseau
13. Création d'un poste de coordonnateur contractuel dans le cadre du recensement de la population
14. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (art. L2122-22 du CGCT)
15. Questions diverses

Compte rendu

L'an deux mille quinze, le neuf juillet, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du premier juillet deux mille quinze, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 20

Messieurs CHENEAU François - OUISSE Louis - Mesdames PICOT Marie-Andrée – AUFFRET Anne - Monsieur PONTACQ Patrick – Mesdames BRULE Nathalie – OLIVEIRA Angélique - Monsieur RIAUD Didier – Madame DELALANDE Claire - Messieurs HAUGOU Thomas – ROULET Jean-Paul – GIRARDEAU Alain – Madame LECAMP Yveline – Messieurs SALIOT Rémi - NICOLLET Jean-Marc - Mesdames RIOT Michelle - ALBERT Viviane - MORICLET Claudine - Monsieur DELALANDE Mikaël - Madame MISIN Christine.

Etaient excusés avec pouvoir : 8

Madame ARDEOIS Martine (procuration à Monsieur CHENEAU François)

Madame SALMON Sandrine (procuration à Monsieur PONTACQ Patrick)

Monsieur KLEIN Rémy (procuration à Monsieur OUISSE Louis)

Madame COICADAIN Cécile (procuration à Monsieur GIRARDEAU Alain)

Madame POTEREAU Laury (procuration à Monsieur SALIOT Rémi)

Monsieur BAUDICHAUD Ghislain (procuration à Madame RIOT Michelle)

Monsieur LETERRIER Philippe (procuration à Monsieur NICOLLET Jean-Marc)

Monsieur CHAZAL Alain (procuration à Madame MORICLET Claudine)

Etait excusé : 1

Monsieur LE ROUX Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Monsieur HAUGOU Thomas

Monsieur le Maire

Nous avons 2 comptes rendus de conseils municipaux précédents à approuver. Tout d'abord celui du 9 avril 2015. Y a-t'il des observations sur ce compte rendu ?

Madame Christine MISIN

Concernant la délibération du conseil municipal du mois d'avril, il n'y a pas de correction pour notre part à apporter.

Cependant, nous aurions souhaité faire une petite remarque sur la délibération numéro 7, où on nous proposait de donner un avis favorable au projet de la société R.O.M.I. sur la commune de MONTOIR.

Je rappelle que nous avons été 2 élus seulement à ne pas donner d'avis favorable. Nous regrettons sur cette délibération que les 2 interventions de Monsieur OUISSE n'aient pas été rapportées dans le compte-rendu, mais de mémoire, Monsieur OUISSE nous disait qu'il n'y avait pas de raison d'aller contre l'avis ou la volonté de MONTOIR, (vous me corrigerez, Monsieur OUISSE, si je me trompe). Or, je veux juste corriger ce soir car justement la ville de MONTOIR a émis un avis défavorable fin

mai.

Monsieur Louis OUISSE

La commune de MONTOIR nous avait dit que normalement tout était clair et qu'un avis favorable serait donné. C'est la réponse des services techniques. C'est pour cette raison que j'avais donné cette réponse. Maintenant, que les politiques aient pris la décision de voter « contre », c'est leur droit, et on ne peut rien faire.

Monsieur le Maire

En l'absence d'observation, le compte rendu du 9 avril 2015 est **ADOPTÉ**.

Monsieur Mikaël DELALANDE

J'avais interrogé Martine ARDEOIS pour savoir en complément des horaires qu'elle avait présentés, si la commune allait continuer de prendre en charges les élèves de 16 h à 16 h 30. Elle m'avait répondu que c'était à l'étude. On apprend dans le magazine municipal, dans le compte rendu de la commission « vie scolaire » qu'une lettre a été envoyée aux parents, qu'une étude a été faite pour fonder la décision.

On aimerait bien avoir cette étude et je voulais remonter au conseil municipal qu'il y a beaucoup de parents, notamment dans le secteur de la Pommeraye, qui nous ont fait des remarques et pensent se trouver en difficultés sur cette question quand les 2 parents travaillent. Je voudrais savoir sur quoi a été fondée la décision et si on peut nous transmettre des documents.

Monsieur le Maire

Les documents qui ont été examinés vous seront transmis ainsi qu'à toute la commission scolaire. Je pense que c'est normal.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Vous n'avez pas eu de retour de parents qui s'étonnent de cette décision, qui seront en difficultés ?

Monsieur le Maire

Nous avons des retours de parents mais pour autre chose, pour ce qui concerne une décision prise par le Conseil d'Administration de l'OSCD où ils nous mettent en copie de courriers qu'ils écrivent au Président de l'OSCD. C'est un autre sujet, mais nous avons reçu encore aujourd'hui effectivement des copies de courriers, parce que ça ne relève pas de la compétence de la commune, puisque le service est assuré par l'OSCD.

Il y a quelques manifestations de parents dans ce sens là, et il y a eu quelques appels aussi de parents concernant cette suppression de garderie municipale, mais je pense que nous aurons l'occasion de rediscuter de cela lors la prochaine commission scolaire qui aura lieu à la fin du mois d'août, avant la rentrée.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Est-ce qu'on pourra nous transmettre les courriers, car nous sommes au moins 2 à un autre titre d'élus au sein du Conseil d'Administration et du bureau de l'OSCD ? Nous aimerions bien avoir ces éléments parce que je pense que cette question va revenir certainement en débat à la rentrée.

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Concernant l'OSCD, je tiens à préciser que le Conseil d'Administration va se réunir début septembre puisque le vote que le Conseil d'Administration avait émis, ne représentait pas forcément une grosse majorité et on voulait reprendre pour analyser ce qui se passait et ce que les parents souhaitaient.

Face à ces souhaits, nous allons regarder économiquement ce qui peut être fait au niveau de l'OSCD. Et, dans ce cas là, nous réorganiserons un Conseil d'Administration

début septembre, juste avant la rentrée, pour essayer de trouver une solution à ce problème qui est quand même assez préoccupant.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Tous ces éléments nous permettront de mieux appréhender les décisions.

Monsieur le Maire

On vous fera parvenir à tous les deux les copies de courriers que vous pourrez également obtenir par le Président de l'OSCD.

Le compte rendu du 28 mai 2015 est **APPROUVE**.

Nous allons passer à l'ordre du jour.

Délibération n° 1 :

**Convention de mutualisation des locaux
de l'ancienne école CASANOVA**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vous avez sur table la convention dans sa dernière version, car elle a fait l'objet d'une petite modification qui porte sur l'article 8 « le nettoyage des locaux pendant les vacances ». Ce qui est important, c'est en page 7, article 8 de la convention. La modification proposée indique dans Nettoyage des locaux : « pendant les vacances scolaires et durant ses temps d'utilisation, l'OSCD assurera en sus de l'entretien des locaux référencés ci-dessus, le nettoyage des locaux M3-H3-WC2 – TIS et couloir ». Cela veut dire, que pendant les congés scolaires et durant ses temps d'utilisation, l'OSCD assurera l'entretien courant de tous les locaux mis à disposition.

Tout cela a été discuté et rédigé en accord avec l'OSCD.

Exposé

Le passage en réseau d'éducation prioritaire (REP) à la rentrée de septembre 2015, va conduire à l'ouverture de classes en primaire, générant pour le groupe scolaire de la Souchais le réinvestissement de l'ancienne école CASANOVA pour 3 classes en maternelle. Il est également prévu sur ce site d'affecter en propre ou de mutualiser un certain nombre de locaux avec d'autres interlocuteurs à savoir l'école Aimé CESAIRE, la Ville, pour l'activité du Relais Assistante Maternelle (RAM) et les activités péri éducatives de la pause méridienne (TAP) ainsi que l'Office Socio Culturel de DONGES (OSCD), pour l'organisation d'activités périscolaires et du centre de loisirs pendant les vacances scolaires. Enfin des créneaux horaires sont attribués à trois associations pour des activités ponctuelles. Il s'agit de l'Amicale Laïque, de l'association « T'AS TA NOUNOU à DONGES » et « les zix ».

Une convention a donc été établie en concertation avec les personnes concernées de manière à définir les conditions d'utilisation des équipements de l'ancienne école CASANOVA entre les utilisateurs.

Proposition

Le Conseil municipal est appelé à approuver la convention de mutualisation des locaux de l'ancienne école CASANOVA d'une durée de trois années renouvelable pour une même période à son terme, avec possibilité de conclure des avenants afin de tenir compte de toute modification du contenu de celle-ci.

Il est par ailleurs proposé que les locaux communaux soient mis à disposition des occupants à titre gratuit.

La commission des Affaires Scolaires a émis un avis favorable sur cette proposition le 22 juin dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Madame Viviane ALBERT

Je voulais juste profiter de cette délibération pour rappeler que la nouvelle école maternelle Casanova, avec ses 10 classes, était bien calibrée pour accueillir une classe supplémentaire, et tenait compte donc de l'évolution démographique de la Commune.

C'est donc bien le passage en REP, non prévisible et non programmable, qui a amené la Commune à l'ouverture de 3 nouvelles classes en maternelle. Nous ne pouvons pas laisser dire, comme on l'a déjà entendu, que cette nouvelle école était sous dimensionnée. C'est un petit rappel que je voulais faire.

Monsieur le Maire

Madame ALBERT, votre remarque est hors sujet ; elle n'a rien à voir avec l'objet de la délibération.

Puisque vous croyez devoir saisir l'occasion de parler de votre projection sur la démographie dongeoise, permettez-moi de vous dire que vous vous êtes complètement trompée, et que le passage en REP a accéléré un mouvement qui était acquis depuis 2008, depuis le PLU et depuis l'augmentation de la population, parce que les 700 habitants qui sont arrivés à DONGES depuis 2008, ce n'est pas à cause du passage en REP, Madame ALBERT.

Il fallait en tenir compte depuis longtemps, il fallait l'anticiper au niveau de la création des nouvelles structures scolaires et dire qu'on pouvait faire une classe supplémentaire parce qu'on avait une école. Excusez-moi, mais le passage en REP n'a fait qu'accélérer un mouvement qui était inéluctable et malheureusement nous avons une école qui est sous dimensionnée deux ans après son inauguration.

S'il n'y avait pas eu de REP, elle aurait été sous dimensionnée 3 ou 4 ans après son inauguration, mais elle aurait été forcément sous dimensionnée.

Quand vous avez osé dire aux Dongeois que « grâce à vous », la Ville était parfaitement équipée et qu'il n'y avait plus besoin d'investir pendant des années et que « s'il y avait un peu de dette » ce n'était pas grave parce qu'on avait une Ville en parfait état de fonctionnement pendant des années et des années : permettez-moi de vous dire que vous avez quand même été d'un culot extraordinaire à dire ça aux Dongeois quand on voit l'état du patrimoine communal et quand on voit l'état des équipements, notamment scolaires.

Je pense que vous étiez, encore une fois, mal placée pour intervenir à ce sujet et faire croire contre l'évidence que vous auriez programmé les investissements de façon

pluriannuelle.

Nous avons une Commune dont les équipements sont en mauvais état, qui ne supportent pas de rester comme ça longtemps, sans travaux importants et vous nous avez dit que vous aviez trouvé une commune « sous-équipée » après 19 années « d'immobilisme » ; vous avez osé dire ça après tout ce qui a été fait au niveau scolaire, culturel, sportif, des routes, des équipements et vous prétendez avoir mis la Commune à niveau...

Ecoutez, ce n'est tout simplement pas sérieux, continuez comme ça dans le déni, tout simplement vous convaincrez les gens qui sont de toute façon convaincus par ce que vous dites, quel que soit votre discours, mais vous n'irez pas au-delà c'est tout. Je ne veux pas épiloguer là-dessus. Passons maintenant au vote à moins qu'il y ait d'autres interventions.

Madame Viviane ALBERT

Je voudrais simplement rappeler que le passage en REP n'est pas seulement dû à l'évolution de la démographie à DONGES. Il y a d'autres critères qui entrent en jeu pour ce passage en REP. Je suis désolée, ce n'est pas seulement l'évolution de la démographie à DONGES.

Monsieur le Maire

Je crois que vous m'avez mal compris.

Madame Viviane ALBER

Nous avons bien compris, ce n'est pas la peine de nous répéter sans cesse les mêmes choses.

Monsieur le Maire

Madame ALBERT, vous ne voulez pas comprendre. Comment voulez-vous qu'on puisse avoir un discours, des échanges sereins, dans un contexte démocratique apaisé ? Vous ne voulez pas entendre, vous ne voulez pas comprendre, et surtout quand c'est évident.

Je vous dis qu'il y a eu deux phénomènes : il y a eu, premièrement, le phénomène de la démographie, qui est un phénomène autonome, qui est un phénomène prévisible depuis 2008 avec tous ces permis de construire, toutes ces familles qui sont venues s'installer sur DONGES, cela n'a rien à voir avec le REP.

Ensuite, il y a eu le passage en REP décidé en 2015, mais ce passage en REP, encore une fois, ce n'est pas lui qui est à l'origine de l'augmentation de la population, il a simplement accéléré un mouvement par l'abaissement des seuils d'ouverture de classe.

Mais la cause essentielle du sous dimensionnement de la nouvelle école maternelle nouvelle, c'est qu'elle n'était pas adaptée à l'évolution démographique prévisible de la commune.

C'est terminé. Nous n'en parlons plus.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** la convention de mutualisation des locaux de l'ancienne école CASANOVA ci-annexée.

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous actes y afférant.

Délibération n° 2 :

Convention de mise à disposition de locaux communaux à l'OSCD

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

L'Office Socio Culturel de DONGES (OSCD) qui fête ses 30 ans d'existence cette année, s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre des actions d'intérêt général dans le domaine social et socioculturel, en cohérence avec les orientations définies par la Ville.

Parallèlement, la Commune contribue par des moyens humains, matériels et financiers à la réalisation des actions et des projets de l'OSCD. C'est à ce titre qu'il y lieu de préciser par convention les conditions de mise à disposition de locaux communaux au bénéfice de l'OSCD.

Proposition

Le Conseil municipal est appelé à approuver une nouvelle convention afin d'actualiser les locaux mis à la disposition de l'OSCD. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour la durée du projet social de l'OSCD soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Il est néanmoins précisé que les frais de téléphone et d'entretien de chaudière ainsi que les impôts et les taxes relatifs à l'activité de l'Office restent à la charge de l'OSCD.

La convention règle notamment les questions relatives à la destination et l'entretien des locaux ainsi qu'aux questions de sécurité, d'assurance et de responsabilité.

Une annexe identifie la périodicité de la mise à disposition par type de biens.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** la convention de mise à disposition de locaux communaux à conclure entre la Ville et l'OSCD pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 Août 2018.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cette convention ainsi qu'à tout acte y afférant.

Délibération n° 3 :

Création de Classes à : l'école élémentaire Aimé Césaire, l'école maternelle Danièle Casanova l'école primaire de la Pommeraye

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

La création et l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public sont régies par les dispositions de l'article L. 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, ci-après reproduites :

" Art. L.2121-30 : Le Conseil Municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département. "

Au vu des effectifs prévisionnels, les créations de classes suivantes sont proposées :

- à l'école Aimé Césaire pour la prochaine rentrée scolaire : 365 élèves pour un seuil d'ouverture de classe à 363 élèves. Il est nécessaire d'ouvrir 2 classes.
- à l'école Danièle Casanova : 289 élèves pour un seuil d'ouverture de 286. Il est nécessaire d'ouvrir 3 classes.
- à l'école la Pommeraye : 94 élèves en maternelle pour un seuil d'ouverture à 74. Il est nécessaire d'ouvrir 1 classe de maternelle.

Ces ouvertures de classe ont été validées lors de la Commission Départementale de l'Éducation Nationale du 15 juin 2015.

Ces ouvertures de classes sont consécutives à une augmentation du nombre d'enfants sur la commune, mais également au passage de la commune de DONGES en Réseau d'Éducation Prioritaire, limitant à 25 le nombre d'élèves par classe et permettant la scolarisation des moins de 3 ans. (cf délibération du n°10 du 9 avril 2015).

Proposition

Considérant la nécessité, pour l'accueil des élèves de la commune, d'ouvrir des classes supplémentaires à l'école élémentaire Aimé Césaire, à l'école maternelle Danièle Casanova, à l'école primaire de la Pommeraye, le Conseil Municipal est appelé à approuver ce projet et autorise Monsieur Le Maire à mettre en œuvre les démarches et achats nécessaires à ces créations de classes.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est bien ce que je disais. C'est lié à l'augmentation du nombre d'enfants sur la

commune et également au passage de la commune en Réseau d'Education Prioritaire.

Il y a deux phénomènes qui se cumulent cette année.

Madame Viviane ALBERT

Les écoles publiques ont fait l'objet d'un classement en REP, ce qui permet de bénéficier d'un nombre limité d'élèves, comme vous l'avez signalé, 25 par classe, et de la possibilité de scolariser les enfants de moins de 3 ans, d'avoir un encadrement renforcé et une organisation pédagogique adaptée.

Ce classement établi avec des critères sociaux, scolaires, était déjà sous-jacent dans les chiffres et les statistiques donnés lors de l'élaboration du Projet Educatif de Territoire. Ce dernier, en effet, pointait une démographie en hausse, un taux d'activité féminine à 77 %, un revenu médian inférieur à la moyenne nationale et départementale, une population active avec 36 % d'ouvriers et des situations sociales précaires en progression.

Aussi, le passage en REP avec 6 ouvertures de classes peut prévenir les difficultés, réduire les inégalités et permettre à chaque enfant de s'inscrire dans un parcours de réussite.

Il est important, je pense pour la commune, de saisir cette opportunité et de proposer un accueil de qualité avec un nombre d'ATSEM optimum pour les élèves de maternelle, c'est-à-dire 3 postes à plein temps.

Je voulais vous poser une question Monsieur le Maire. Pourquoi, lors de la commission scolaire de lundi soir, vous avez refusé la proposition que j'ai faite de mettre un emploi d'avenir sur le 3ème poste d'ATSEM ?

Monsieur le Maire

D'abord Madame ALBERT, il n'y a pas que moi qui ai émis des objections. Je pense que beaucoup de gens ont émis des objections lundi soir. Je suis loin d'être le seul.

Un emploi d'avenir n'est pas du tout approprié pour un poste d'accueil avec des enfants. Un emploi d'avenir, c'est un emploi qui doit faire l'objet d'un tutorat. C'est un emploi qui ne peut pas être totalement autonome. On ne propulse pas quelqu'un d'inexpérimenté avec des tous petits.

Je rappelle que l'ATSEM est une fonction spécifique, un métier qui a ses diplômes, c'est un métier où il faut au minimum le CAP petite enfance, c'est un métier que l'on n'improvise pas.

Un emploi d'avenir, c'est un emploi qui est possible dans certains services de la Commune, notamment les services techniques. Mais dans tout ce qui est lié à l'enfance, c'est totalement inadapté et encore plus du fait qu'il y a aujourd'hui des personnes qui assurent des remplacements d'ATSEM et que l'on devrait laisser sur le « carreau » pour faire passer devant elles des gens qui n'ont aucune connaissance, aucune expérience des très petites sections !

Cela n'est pas admissible pour ces personnes qui assurent des remplacements dans des conditions satisfaisantes, de leur dire qu'on ne va plus faire appel à elles et qu'on va faire passer devant elle des gens qui n'ont aucune qualification. Imaginez ce que diraient les parents si on confiait leurs enfants à des gens qui n'ont pas du tout l'expérience, ni la compétence pour assurer ce métier spécifique qu'est celui d'ATSEM ! Cela n'est pas recevable.

Par ailleurs, un emploi d'avenir doit se former et donc ça génère des périodes d'absence. Comment fait-on ? Il faut l'encadrer par un tutorat. Comment fait-on pour avoir un tutorat sur un poste d'ATSEM ? Comment fait-on pour gérer un poste d'ATSEM par un emploi d'avenir quand l'emploi d'avenir est absent ?

Et en plus, comme je vous l'ai dit, on prendrait la place de gens compétents, disponibles, qui peuvent assurer les fonctions et qui sont bien connus au sein des écoles et on irait chercher des gens à l'extérieur qui ne seraient pas reconnus, ni compétents.

Tout ça pour une économie qui ne serait pas évidente, et je vous rappelle qu'un emploi d'avenir ne peut pas être reconduit indéfiniment. Au bout de 3 ans, il faut prendre une décision : soit nous recrutons définitivement ou pas, et si nous gardons des emplois d'avenir, cela veut dire que tous les 3 ans, nous allons confier les enfants à des gens inexpérimentés et qu'au bout de 3 ans, lorsqu'ils seront peut être devenus plus expérimentés, les « mettre à la porte » pour en reprendre d'autres qui sont à nouveau inexpérimentés.

Vous voyez le bénéfice pour les enfants, pour l'encadrement dans les écoles ?

Je pense que ce n'est pas quelque chose d'acceptable, dans l'intérêt des enfants, des écoles. C'est une solution, qui semble-t-il, fait un peu l'unanimité contre elle. Madame ALBERT, vous étiez la seule en commission scolaire à vouloir la défendre.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Effectivement, je me suis prononcé sur la même ligne en commission. Vous avez repris la plupart des expressions que j'ai eues.

Je suis quand même bien placé pour parler des emplois d'avenir, c'est mon métier Je les accompagne très régulièrement dans entreprises privées, dans les administrations et j'ai repris un texte qui vient des emplois d'avenir, donc de l'État, sur un site gouvernemental.

Qu'on soit bien clair. Un emploi d'avenir, c'est quelqu'un qui connaît de grandes difficultés d'insertion dans la vie active. Les critères pour être dans un emploi d'avenir, c'est 6 mois de recherche d'emploi au cours des 12 derniers mois et on donne priorité d'accès aux personnes en grandes difficulté dans les zones dites QPV, les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Je me suis exprimé en commission pour dire tout le respect que j'avais pour le métier d'ATSEM. Vous l'avez dit, cela fait partie d'un cursus. J'ai même rajouté que pour moi, j'estimais que dans ce métier, nous devons continuer à avoir des formations très régulières et nous y sommes très attachés à ce niveau là.

Effectivement, sur cette question-là, nous avons bien compris que financièrement, il n'y avait pas de possibilités. Vous nous avez demandé de donner une position claire ; nous vous l'avons donnée, nous l'avons même écrite et nous vous avons même remis un document, Monsieur Maire. Bien sûr, comme d'autres, je vois Thomas qui acquiesce, nous regrettons cette situation. Si nous avions eu les moyens, vous l'auriez fait, nous l'aurions fait aussi. Malheureusement, il va falloir me l'expliquer, vous avez demandé que les propositions qui seraient faites, soient chiffrées. Un emploi d'avenir, c'est aussi des financements à mettre en œuvre, c'est beaucoup de temps à mettre dans l'encadrement, le tutorat, avec toutes les difficultés que cela peut représenter dans les ressources humaines, j'y suis confronté tous les jours auprès des directeurs des ressources humaines.

Ce que vous venez de dire Monsieur le Maire, c'est ce que j'ai développé en commission suite à la proposition qui a été faite. Mais nous, nous nous inscrivons bien là-dessus ; nous ne voulons pas d'emploi au rabais, nous ne voulons pas ce genre d'emploi dans les écoles.

Je pense que c'est un débat trop sérieux pour pouvoir faire ce genre de propositions.

Madame Viviane ALBERT

Je suis étonnée à plus d'un titre de vos interventions Monsieur le Maire et Monsieur DELALANDE, concernant l'emploi d'avenir.

Lors de la commission scolaire de lundi soir, j'ai proposé un contrat d'avenir. C'est une commission où j'ai participé un peu « au débotté » parce qu'Alain CHAZAL a dû partir rapidement pour des raisons personnelles. J'ai bien entendu vos arguments lors de cette commission. Moi aussi, je me suis documentée ; j'ai recherché des communes qui emploient des ATSEM dans le cadre d'un emploi d'avenir sur la région, sur la LOIRE ATLANTIQUE.

Pour exemple, nous avons La commune de La ROUXIERE qui, en juin 2014, vient de mettre en place un emploi d'avenir sur un poste d'ATSEM ; c'est tout à fait possible.

Je pense qu'au niveau de la solidarité, le contexte difficile de l'emploi actuellement, peut donner aux jeunes la possibilité de trouver un emploi, comme vous dites au rabais, je ne pense pas, nous avons assez de jeunes qui cherchent des emplois. C'est vrai qu'il faut quelquefois 6 mois. Je ne peux pas entendre dire ce que dit Monsieur DELALANDE : « ce sont des emplois avec des insertions professionnelles qui sont difficiles, avec des cas difficiles, des cas sociaux », ce n'est pas vrai.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je n'ai absolument pas dit ça. Ce n'est pas parce que vous avez un mauvais exemple qu'il faut le reporter au sein de la Commune. Battez-vous justement pour qu'il y ait suffisamment d'emplois d'avenir dans les collectivités mais aussi dans les entreprises privées. C'est mon quotidien. Je ne peux pas admettre ce qui vient d'être dit.

Madame Viviane ALBERT

Je continue mon argumentaire. Nous sommes allés voir quelles formations devaient avoir ces jeunes. Ils peuvent prétendre à une formation. La Mission Locale, ou Pôle Emploi, ou Cap Emploi, lorsqu'il s'agit d'un handicapé, peuvent faire le relais avec les collectivités territoriales. Je pense que c'est une manière de participer à la solidarité pour le maintien et le retour à l'emploi pour les jeunes.

Nous avons l'impression que vous ne savez pas ce que c'est un emploi d'avenir. Le tutorat, comme vous dites, peut être fait par les personnes, par des ATSEM, par des gens qui sont directeurs dans les établissements où ils sont, ou même par la Commune qui l'emploie. Nous avons des exemples à vous donner.

En LOIRE ATLANTIQUE, nous avons pratiquement 38 personnes qui sont en emploi d'avenir, qui sont au contact de jeunes enfants. Je ne vois pas pourquoi les disqualifier et dire qu'ils n'ont pas les compétences. Un jeune doit acquérir des compétences et c'est une façon pour eux de les acquérir en commençant par un emploi d'avenir, ne serait-ce qu'avec une petite formation d'ATSEM comme vous avez l'air de le laisser entendre.

Un emploi d'avenir est financé par l'État à 75 %, avec un reste à charge pour la commune de 25 %. Actuellement, c'est 383 € par mois, c'est-à-dire 4 596 € par an que la commune devrait déboursier pour un emploi d'avenir. Si les dotations comme vous le dites, ne sont pas au rendez-vous pour la mise en place du REP, cette proposition ne serait-elle pas un moyen de faire participer l'Etat à l'effort demandé à la commune ? L'Etat, qui, je vous le rappelle, donne 1 007 € sur ce SMIC qui est donné aux emplois d'avenir.

Je pense qu'il est possible d'avoir 3 postes d'ATSEM à la rentrée à l'école maternelle de DONGES.

Madame Claudine MORICLET

Vous dites, Monsieur le Maire, que nous ne sommes pas dans les échanges constructifs. Pour une fois, nous vous proposons une solution par le biais d'un emploi d'avenir. C'est une personne qui peut faire office d'ASTEM avec la possibilité de formation, et de concours.

Je trouve que c'est dommage de travailler à la Mission Locale et de ne pas défendre les valeurs d'insertion.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Et encore une attaque personnelle, et une !

Monsieur le Maire

Est-ce que votre groupe a fini ? Vous êtes sûr ? Vous n'aviez rien à rajouter parce que je ne voudrai pas donner l'impression de méconnaître vos droits à l'expression au sein de ce conseil municipal ?

Madame Claudine MORICLET

Vous n'êtes pas obligé d'être d'accord avec nous, mais vous nous devez le respect.

Monsieur le Maire

Que fais-je ? Pour être respecté, il faut être respectable ; ne l'oubliez-pas.

Je crois que pour la sérénité du débat démocratique, il y a des pratiques, des paroles et des écrits, qui devraient être proportionnés. Et quand on fait tout pour « mettre de l'huile sur le feu », il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des pompiers qui viennent éteindre l'incendie. On récolte ce que l'on sème en général. Avec moi, c'est tout à fait le cas.

Nous allons revenir à cette question.

Madame Albert, vous dites que vous faites une proposition constructive, mais je n'entends pas de réponse aux objections qui ont été exprimées en commission scolaire et que j'ai à nouveau exprimées ce soir.

Vous nous dites que le coût d'un emploi d'avenir, c'est de quelques centaines d'euros pour la Commune et vous oubliez quand même qu'il faut former ces gens et que cela représente un coût. Laissez- moi terminer, vous parlerez après s'il vous plaît. C'est cela la démocratie.

Il y a un coût que vous n'avez pas intégré dans vos calculs. Vous nous dites qu'il y a des communes qui le font comme LA ROUXIERE. C'est vrai, c'est une commune très importante... Ce n'est pas parce que d'autres communes le font qu'il faut forcément le reproduire chez nous. Je connais d'autres communes où il y a d'autres organisations pour les ATSEM, et vous allez me dire que ces communes ne sont pas des références. Chacun peut choisir des références là où il veut. Cela n'apporte rien au raisonnement et à la décision.

Vous nous dites qu'il faut que les jeunes aient la chance de se former ; il faut leur confier des enfants dans les classes maternelles ; il faut bien qu'ils démarrent ; il faut faire de l'insertion.

Je vous réponds deux choses :

* premièrement, les contrats d'avenir sont des contrats à durée déterminée. Que faites- vous à la fin du contrat ? Est-ce que cela devient un poste titulaire ou est-ce que ce sont des agents que l'on va « jeter » pour en prendre d'autres pour qu'ils bénéficient du même statut et puis comme ça, on n'aura pas pérennisé des postes et

on aura vu des gens ? Cela se pratique beaucoup dans certaines collectivités, certains établissements publics, notamment hospitaliers, où on recrute des CDD pour une durée limitée. Même si ces personnes donnent satisfaction, au bout de deux ans, on met fin à leur emploi pour recruter de nouveaux agents. On génère et on institutionnalise la précarisation de l'emploi dans le service public. Si c'est cela que vous voulez, c'est très bien, dites-le, que vous voulez des emplois précaires !

Ensuite, si vous voulez que les postes soient pourvus dans les écoles pour les fonctions d'ATSEM par des personnes qui bénéficieraient de ces emplois aidés, qu'allez-vous dire aux agents qui assurent les remplacements à la grande satisfaction de tous, des ATSEM titulaires, des équipes enseignantes, des parents d'élèves, de la Ville, qui pouvaient légitimement penser qu'on ferait appel à elles et qu'on va devoir laisser sur « le carreau », au motif qu'elles n'entrent pas dans les critères pour bénéficier de ces emplois aidés ?

Je pense que ce n'est pas raisonnable de se priver de l'expérience, de la compétence, de ces personnes, qui ont déjà été formées et qui travaillent déjà en remplacement sur le terrain de façon positive. Ce n'est pas un discours que l'on peut leur tenir.

Encore une fois, ce n'est pas dans l'intérêt, ni des enfants, ni des équipes enseignantes, ni des équipes d'ATSEM, ni de la Ville.

Vous nous proposez une solution « hors sol », avec des contrats qui ne sont pas faits pour cela, avec des publics qui ne sont pas adaptés à ces fonctions.

Je reconnais qu'il y a des emplois aidés qui peuvent être des solutions dans d'autres services de la Ville, mais pas dans le service des ATSEM. Je persiste et je signe : votre solution n'en est pas une, et vous voulez de cette façon chercher un prétexte pour ne pas adhérer à la motion qui sera présentée tout à l'heure, à la fin de ce conseil municipal. Nous l'avons bien compris, vous cherchiez un prétexte. Je pense que vous êtes en train de nous montrer que vous l'avez trouvé. C'est tout.

Madame Viviane ALBERT

Je voudrais rappeler deux ou trois petites choses, par rapport à ce que vous venez de dire.

Parmi les jeunes qui sont sans diplôme, vous nous dites « les jeunes, c'est des emplois précaires, ils n'ont aucun diplôme ». Je vous rappelle qu'un emploi d'avenir peut être quelqu'un qui est titulaire d'un CAP, d'un BEP et même d'un bac +3. Arrêtons de dire que ces emplois sont réservés que pour les gens qui ne peuvent pas travailler ou qui ne veulent pas travailler ou qu'ils sont en difficultés pour reprendre un travail. Ce n'est pas vrai. On peut avoir des personnes avec un CAP petite enfance ou bac +3 et qui veulent réintégrer le monde du travail.

Concernant les formations dans les collectivités territoriales, celles-ci peuvent être financées pour tout ou partie au moyen de la cotisation obligatoire versée par ces derniers. Voilà pour la formation.

Pour le tutorat, je viens d'en parler et je pense que ce serait une solution quand même acceptable d'avoir deux emplois temps plein sur les deux classes et un emploi d'avenir sur le 3^{ème}. C'est donner une chance à un jeune de trouver une formation, de trouver une qualification, et de rentrer dans le domaine de l'emploi.

Nous sommes toujours sur cette proposition.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je voudrais apporter quelques éléments.

Effectivement, une personne qui a un BEP, CAP, qui est en difficulté d'insertion professionnelle, peut solliciter, à condition qu'elle rentre dans les critères, peut solliciter un emploi d'avenir.

Ensuite, une personne qui a le niveau bac, que ce soit un bac classique ou un baccalauréat, il est dérogatoire, il faut une autorisation de l'Inspecteur du Travail. Il faut que ces personnes se trouvent dans un quartier prioritaire et les quartiers prioritaires en Loire-Atlantique, dans notre secteur, il n'y en a pratiquement plus, ce sont les quartiers ouest de ST NAZAIRE, c'est très réduit.

Cette proposition aurait pu être tenable.

Elle ne m'écoute pas, c'est dommage, parce que je commence à lui dire que cette proposition aurait pu être tenable... Cette proposition aurait pu être retenue s'il y avait une ATSEM par classe, la personne venant en plus de l'effectif et tutorée par des personnes qui ont le temps de s'en occuper. En aucun cas, quelqu'un qui commencerait son emploi d'avenir, seul dans une classe pour travailler, je ne vois pas comment les ATSEM qui sont déjà en sous effectifs actuellement, vont pouvoir s'occuper pleinement de quelqu'un ; c'est une responsabilité importante de pouvoir tutorer quelqu'un, il faut dégager du temps.

Sur le financement des formations, soit cela rentre dans la fonction territoriale et là, on a les moyens de le faire ou alors c'est l'OBCA. En l'absence de l'OBCA, la Ville étant responsable de cet emploi d'avenir, prend des engagements et doit financer elle-même la formation. J'ai des exemples d'établissements publics sur Cap Atlantique où je suis régulièrement de très beaux parcours, mais la Commune de DONGES a aussi fait de très beaux parcours, que ce soit par les « CAE passerelle » qui ont servi à beaucoup de jeunes ou par les emplois d'avenir dans d'autres services. Il y a des chefs de service qui se sont très investis ; il y a des jeunes qui ont eu de très beaux parcours mais, je le réaffirme, on ne peut pas remplacer quelqu'un, seul sur un poste qualifié comme celui là. Je pense que c'est une trop grande responsabilité.

Il faudra m'expliquer que si on veut former une personne de façon correcte, il faut lui laisser du temps. Quand on part en formation, on n'est pas sur son lieu de travail.

Pas de procès d'intention, notre position est claire, nette et précise sur ce sujet et les attaques personnelles sur ma profession, c'est encore autre chose.

Madame Viviane ALBERT

Je voudrais juste te rappeler Mikaël, avant de conclure, on ne va pas continuer le débat qui s'éternise, qu'il faut savoir faire confiance à des jeunes titulaires du CAP Petite Enfance en leur donnant la possibilité d'apprendre le métier d'ATSEM. Il est important pour ces jeunes d'avoir cette chance. Concernant la formation des ATSEM, des emplois d'avenir, celle-ci n'est pas faite sur le temps scolaire, mais durant les vacances.

Cela n'oblitére pas du tout l'organisation du travail des ATSEM dans les classes.

Monsieur Mikaël DELALANDE

On peut rejoindre une partie du propos. Effectivement, je le redis, si l'effectif est complet, on peut dégager du temps pour s'occuper de quelqu'un. Ce qu'on est en train de nous dire : il manque quelqu'un dans une classe dans le projet qui nous est présenté et on va mettre quelqu'un, non qualifié, dans un premier temps à remplacer

une ATSEM. C'est ce que je retiens, je sais que je suis un imbécile...

Monsieur Thomas HAUGOU

Je voudrais juste dire que je partage l'avis de Mikaël. J'ai peur que ce soit dévalorisant pour le métier d'ATSEM. La seule bonne idée dans cela, c'est le coût financier qui en effet devient intéressant, mais que c'est au risque de lâcher une personne qui pour être tutorée a besoin d'un tutorat efficace, et là en l'occurrence, il manque déjà une personne. On ne va pas en plus rajouter de la charge aux personnes déjà présentes et on ne va pas demander à une personne de la mairie par exemple de tutorer, parce que ce n'est pas sa fonction, ce n'est pas son travail et ce n'est pas elle qui va lui apprendre ou lui enseigner.

Monsieur le Maire

Je pense qu'il faut clore les débats, parce que cela commence à bien faire... On ne dira pas qu'on ne débat pas. Le débat démocratique va jusqu'au bout.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

➔ **APPROUVE** l'ouverture de :

- 2 classes à l'école Élémentaire Aimé Césaire,
- 3 classes à l'école Danièle Casanova,
- 1 classe à l'école Primaire de la Pommeraye.

Délibération n° 4 :

Participation de la commune aux services de transports scolaires assurés par la S.T.R.A.N.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Par délibération en date du 24 juin 2014, le Conseil Municipal avait décidé de participer aux prix des abonnements des transports scolaires.

Pour rappel, par délibération du 20 juin 2012, une délibération du conseil municipal valide le principe d'une participation financière de la ville pour les abonnements de

transport scolaire pour les enfants Dongeois fréquentant les établissements scolaires de DONGES ainsi que les lycées.

A cela, il faut ajouter une participation pour les enfants fréquentant les CLIS ou SEGPA, pour lesquels l'orientation scolaire est préconisée par l'Education Nationale.

Les transports scolaires sont assurés par trois transporteurs différents :

- **Le pays de Pont-Château-Saint-Gildas**, qui emmène les enfants vers les différents établissements de PONT-CHATEAU, SAINT-GILDAS, REDON, BLAIN.

-La **Communauté des Communes Loire et Sillon** qui emmène les enfants vers les collèges et le lycée de SAVENAY.

- La **STRAN**, qui dessert l'intra DONGES, et les écoles de ST-NAZAIRE ET TRIGNAC.

Pour l'année scolaire 2015-2016 il est proposé :

- **Pour le pays de PONTCHATEAU – ST-GILDAS**

	Tarifs (mensuel payable au trimestre)	Participation Communale	Prix pour les familles
Abonnements collège et lycées 2014-2015	31,20 €	12,86 €	18,33 €
Abonnements collège et lycées 2015-2016	31.20 €	12,86 €	18.33 €

En 2014-2015, cela concernait 48 élèves.

- **Pour la Communauté des Communes Loire et Sillon (CCLS)**

Avec la Communauté de Communes Loire et Sillon, une convention a été signée en 2012 pour 5 ans (de 2012-2013 jusqu'à la rentrée scolaire 2016-2017 incluse).

La participation de la ville est calculée sur la base des frais de fonctionnement de la CCLS.

En 2014-2015 cela concernait 40 élèves. La participation municipale trimestrielle est de 67 €.

Pour l'année scolaire 2015-2016, mais uniquement jusqu'au 31 décembre en raison de l'application de la tarification solidaire à compter du 1^{er} janvier, il est proposé :

- **Pour la STRAN :**

La participation communale était de 3 € par mois par élève.

Pour la rentrée scolaire 2015, la STRAN informe par courrier du 27 avril que les tarifs des abonnements ne subissent pas d'augmentation.

	Abonnements	Tarifs	Participation	Prix pour les
--	-------------	--------	---------------	---------------

			communale	familles
Participation matelots (école primaire) 2014-2015	mensuel	14 €	3 €	11 €
	annuel	140 €	30 €	110€
Participation matelots 2015-2016	mensuel	14 €	3 €	11 €
	annuel	140 €	30 €	110 €
Abonnement Skipper (lycées et collège de Donges) 2013-2014	mensuel	20 €	3 €	17 €
	annuel	200 €	30 €	170 €
Abonnement Skipper 2015-2016	mensuel	20 €	3 €	17 €
	annuel	200 €	30 €	170 €

En 2014-2015 cela concernait 338 élèves.

Proposition

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de reconduire les participations pour l'année scolaire 2015-2016, mais uniquement jusqu'au 31 décembre 2015 pour la STRAN.

Cette participation de la commune correspond à une prise en charge du prix des abonnements de transports scolaire du **pays de PONT-CHATEAU-ST-GILDAS**, de la **Communauté des Communes Loire et Sillon**, de la **STRAN**, comme indiqué sur les tableaux ci-dessus.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** les participations communales telles que figurant aux tableaux ci-dessus.

Délibération n° 5 :

ZAC des Ecottais :
Remise d'ouvrage de la partie Est
de la Promenade des Ecottais et d'une partie de la tranche III
par la SONADEV

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Le 9 avril dernier, le Conseil Municipal autorisait la remise d'ouvrage de la première tranche de la ZAC des Ecottais. Aujourd'hui il convient de poursuivre cette démarche, par la partie Est de la Promenade des Ecottais ainsi qu'une partie de la tranche III.

La ZAC des Ecottais créée le 28 mars 2006 par la CARENE, a été déclarée d'intérêt communautaire. En vue de son aménagement, la SONADEV a été désignée concessionnaire et le dossier de réalisation a été approuvé par la CARENE le 19 février 2008.

Dans le cadre de ce dossier de réalisation, la Commune a délibéré pour entériner la rétrocession de certains équipements publics le 14 décembre 2007.

Depuis cette date, la CARENE a révisé ses intérêts communautaires par délibération de son Conseil le 13 octobre 2009 et renvoyé aux communes la rétrocession des équipements publics, réalisés dans le cadre d'une ZAC communautaire, pour ceux relevant de leurs compétences, à savoir "les compétences voiries, éclairage public, espaces verts, eaux pluviales étant communales, l'eau potable et l'assainissement relevant de la CARENE".

Aussi, afin de permettre une gestion efficiente au bénéfice des nouveaux habitants, il est proposé d'entériner la remise des équipements publics par tranches opérationnelles au bénéfice de la Commune, dans le cadre de nos compétences, à savoir la voirie (chaussée et accessoires), les espaces verts, le réseau d'eaux pluviales (circulations et bassins de rétention) et l'éclairage public, suivant le plan joint en annexe, et d'en autoriser la rétrocession et le classement dans le domaine public de la Commune.

Aujourd'hui, la Promenade des Ecottais est totalement achevée et une partie de la tranche III.

Les ouvrages à remettre apparaissent sur le plan ci-joint.

Proposition

Considérant l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, stipulant que "le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. [...]. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie".

Vu la localisation des ouvrages à remettre tel que défini sur le plan joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la remise d'ouvrage de la partie Est de la Promenade des Ecottais ainsi qu'une partie de la tranche III de la ZAC, telle qu'elle sera définie par les parties prenantes dans le PV de remise d'ouvrages, pour ceux relevant de la compétence de la Commune, à savoir la voirie (chaussée et accessoires), les espaces verts, le réseau d'eaux pluviales (circulations et bassins de rétention) et l'éclairage public.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je voudrais savoir s'il y a eu un état des lieux qui a été réalisé avant la rétrocession.

Monsieur Louis OUISSE

Systématiquement, avant une rétrocession, nous faisons une tournée complète des voiries, de tous les travaux qui doivent nous être rétrocédés. Nous faisons une liste qui se voudrait exhaustive de tous les travaux restant à la charge de la SONADEV qu'on n'accepte pas de prendre pour l'instant. On signe avec réserves ; c'est systématique.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Vous n'avez pas noté de difficultés, de malfaçons.

Monsieur Louis OUISSE

Il y a quelques malfaçons mais la tournée est faite avec les services techniques et moi-même et des discussions avec la SONADEV pour une remise en accord des problèmes. A chaque fois, avec la SONADEV ou la SILENE, on a toujours trouvé un accord.

Nous avons effectivement toujours une liste de travaux à finir ou des changements que nous demandons, notamment dans le bas des Ecottais où l'entretien est difficile avec les petits cours d'eau. Ce n'est pas simple à faire. Cela nous a permis d'avancer pour d'autres travaux ou des choses qui ne seront plus faites de cette façon, parce que cela coûte très cher en entretien.

Toutes ces remarques sont mises sur un document qui est donné à la SONADEV et j'accepte la signature quand tout est terminé.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **AUTORISE** la remise des ouvrages de la partie Est de la Promenade des Ecottais ainsi qu'une partie de la tranche III de la ZAC des Ecottais,
- ➔ **DIT** que la liste des parcelles à rétrocéder sera dressée ultérieurement pour faire l'objet d'une cession à la Commune et un classement dans le domaine public communal,
- ➔ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette rétrocession.

Délibération n° 6 :

Avis sur la modification des statuts du Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB)

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Par délibération du 27 janvier 2015, le Comité Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet a décidé le transfert de son adresse de la mairie de PONT-CHATEAU, au 2bis rue des Châtaigniers – La Cafetais – 44160 PONT-CHATEAU.

De plus, par délibération du 16 juin 2015, le Comité Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet a décidé d'étendre le périmètre d'intervention du Syndicat du Brivet au territoire de la Ville de ST NAZAIRE concerné par le bassin versant, celle-ci ayant délibéré en ce sens le 29 avril 2015 et ayant nommé des représentants.

En application des articles L 5211-20 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces deux décisions doivent être soumises à l'avis des Conseils Municipaux concernés, dans un délai de trois mois afin d'adopter ces nouveaux statuts.

Proposition

Il est décidé d'émettre un avis favorable à ces deux modifications.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Louis OUISSE

La Ville de ST NAZAIRE ne faisait pas partie du Brivet mais participait déjà financièrement. C'est une remise à jour de sa position.

Monsieur le Maire

C'est un dossier qui est suivi par Rémy KLEIN, qui est en vacances mais qui est membre du bureau du SBVB.

Je crois qu'il faut expliquer que le SBVB est un syndicat qui a aujourd'hui des missions importantes mais malheureusement pas les moyens en conséquence pour les exercer, puisque il n'est alimenté que par des participations de ses adhérents et l'adhésion n'est pas obligatoire.

Le SBVB s'est endetté de façon importante, lui aussi, pour réaliser un certain nombre d'investissements et il n'a pas la surface financière, c'est très clair.

La loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) va obliger désormais la constitution de syndicats sur les bassins versants mais des syndicats d'intercommunalités, les communes n'adhéreront plus directement à un syndicat.

Le futur SBVB ou la structure qui le remplacera, aura certainement parmi ses adhérents, la CARENE, CAP ATLANTIQUE, PAYS DE PONT-CHATEAU-ST GILDAS et LOIRE ET SILLON, c'est la logique de la future loi qui devrait entrer en vigueur. Cela a été reporté, maintenant on parle de 2018. C'est sur cette base que le nouveau syndicat aura un périmètre cohérent, par rapport à l'ensemble du bassin versant.

On se souvient des inondations à TRIGNAC, en janvier-février 2014 où le SBVB n'ayant pas les moyens de gérer la crise et pour calmer les populations inquiètes des quartiers de BERT à TRIGNAC, le Sous-Préfet avait plus ou moins engagé les communes dans la location d'une pompe, pour soi-disant « pomper la Brière ».

Evidemment, vu la surface des 6 000 ha de la Brière et le nombre de mètres cubes d'eau qu'il fallait pomper, pas besoin d'être un prix Nobel de mathématiques pour se rendre compte que jamais une pompe n'aurait pu faire quelque chose qui avait un impact sur quoi que ce soit.

Il est important maintenant d'arrêter le « bricolage » et de confier cette compétence de gestion des eaux, de protection contre les inondations, à une structure qui aura la surface et la capacité.

Malheureusement, je crois que la loi a prévu de nouvelles taxes pour financer cette nouvelle compétence. Cela ne va pas se faire à périmètre égal de prélèvements obligatoires. On va rajouter une nouvelles taxe, je crois, sur les cessions foncières.

Monsieur Louis OUISSE

Il va y avoir une taxe à chaque personne, qui sera payable à la GEMAPI. Il y aura une autre taxe pour l'achat des terrains, de patrimoine, pour se faire un patrimoine. Actuellement, c'était soit la commune qui achetait des terrains qu'elle stockait pour la construction à plus ou moins grande échéance ou la CARENE qui aidait, qui achetait des terrains pour la commune.

Ce serait une nouvelle taxe qui, théoriquement, ne devrait pas dépasser 20 € (il parlait de 8 ou 10 € pour commencer) mais il ne faut pas se faire d'illusion, cette taxe ira en augmentant et ce serait pour faire « un pot commun » pour acheter des terrains, via la CARENE.

Cela vient de sortir ; c'est en « gestation » bien avancée...

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **DECIDE** d'émettre un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat du Bassin Versant du Brivet.

Délibération n° 7 :

**La Guittordais :
échange parcellaire en vue de régulariser
l'existence d'un chemin rural**

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Le long de la voie ferrée PARIS – LE CROISIC, entre le passage à niveau permettant d'accéder au hameau de La Simonais et celui de la Guittordais, existe un chemin d'exploitation. Celui-ci est cadastré section ZT n 72. Dans sa partie sud, ce chemin n'apparaît pas au cadastre bien qu'existant réellement à travers la propriété de Monsieur Olivier DENIS. Par ailleurs, devant la propriété bâtie de celui-ci, se trouve un délaissé du chemin qui ne participe pas à la fonction de desserte des terrains environnants et qu'il souhaite acquérir.

Proposition

Afin de régulariser cette situation, il est proposé d'échanger avec Monsieur Olivier DENIS, la partie de terrain correspondant à l'emprise du chemin avec ledit délaissé (cf. extrait cadastral ci-joint).

La parcelle à céder située en zone Nh, d'une superficie de 185 m² a été estimée à 1 500 € par France Domaine. La parcelle à acquérir, cadastrée section ZI n° 109 située en zone A, d'une superficie de 260 m² a été estimée à 34 € par France Domaine.

S'agissant d'une régularisation en zone non constructible, il est proposé que cet échange se fasse sans soulte, les frais de notaire et de géomètre étant supportés par moitié par les coéchangistes.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Louis OUISSE

J'ai eu la surprise un jour de rencontrer la famille DENIS qui m'a informé que ce chemin, sur le cadastre, leur appartenait depuis des lustres et que la mairie l'utilisait. Ils nous ont proposé de nous rétrocéder ce chemin en payant moitié-moitié les frais de notaire et de géomètre.

A l'époque, j'ai trouvé bon d'accepter parce que je ne voyais pas comment on aurait pu faire, parce qu'ils étaient en droit de mettre une barrière de chaque côté, chose qu'ils n'ont pas fait.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** l'échange parcellaire avec Monsieur Olivier DENIS, selon les conditions décrites ci-dessus.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'acte notarié correspondant.

Délibération n° 8 :

Plan Local d'Urbanisme : approbation de la modification n° 3

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Du 27 avril au 28 mai 2015, s'est tenue en mairie de Donges, une enquête publique relative à la modification n° 3 du PLU. Cette troisième modification consiste à intégrer au document d'urbanisme communal les dispositions d'urbanisme contenues dans le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé le 21 février 2014.

En effet, il convient de rappeler ici qu'en matière d'urbanisme, les règles se cumulent. Ainsi, alors que le PPRT est pleinement applicable depuis sa publication, le PLU, lui, continue à produire ses effets. Ainsi, un terrain constructible selon le PPRT peut ne pas l'être selon le PLU, puisqu'en 2002, puis en 2006, l'Etat a imposé à la Commune de Donges, des périmètres de protection contre les risques industriels via un Projet d'Intérêt Général d'abord, puis à travers l'élaboration du PLU ensuite.

La présente modification porte donc sur l'évolution du règlement qui, indique dans ses dispositions générales les principes généraux qui ont prévalu à l'élaboration du PPRT et qui renvoie pour son application au règlement du PPRT. Elle porte aussi sur la modification du zonage de manière d'une part à supprimer les anciens périmètres de risques industriels évoqués ci-dessus et à faire coïncider les périmètres des zones constructibles (U et AU) du PLU avec celles des zones d'autorisation sous conditions du PPRT. Avec cette procédure, c'est également un choix de lisibilité du PLU qui a été fait puisque le PPRT n'est pas seulement annexé au PLU, il lui est véritablement intégré. En effet, une modification qui se serait contentée de supprimer les anciens périmètres et de renvoyer au règlement du PPRT n'aurait pas été lisible pour les propriétaires et les administrés.

Par ailleurs, il est à noter que cette procédure n'est pas à confondre avec celle de la mise à jour, intervenue par arrêté municipal le 29 juillet 2014. Par cet acte, Monsieur le Maire faisait alors une stricte application du code de l'urbanisme et notamment de son article L126-1 qui stipule que le Maire doit annexer au PLU les servitudes d'utilité publiques dans le délai de trois mois après leur approbation ou à défaut le représentant de l'Etat y procède d'office.

Enfin, c'est bien le PPRT et lui seul qui traite des autres aspects que sont le respect des règles de construction et les mesures foncières.

Monsieur le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable suite à cette enquête publique, une seule personne s'étant déplacée sans déposer d'observation, tout en souhaitant que le document graphique du PLU modifié soit rendu plus lisible, ce qui a été effectué.

Proposition

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 123-13, R 123-19, R 123-20, R 123-24 et R 123-25,

Vu la délibération du 8 février 2008 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme, celles du 25 mars 2010 et du 20 décembre 2012 l'ayant modifié, celle du 24 février 2011 l'ayant révisé par voie simplifiée et celle du 29 septembre 2011 l'ayant modifié par voie simplifiée,

Vu l'arrêté municipal susvisé mettant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme à enquête publique,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur

Considérant que cette troisième modification du Plan Local d'Urbanisme permet de mettre le Plan Local d'Urbanisme de DONGES en cohérence avec le PPRT approuvé le 21 février 2014, permettant ainsi de libérer la constructibilité de certains terrains dont l'urbanisation a été gelée depuis 2002,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Louis OUISSE

C'est vrai que la première version de protection qui avait été faite avait gelé des grandes surfaces, tout l'équivalent de ce qu'on appelait « les Clos Mignons », derrière « les Clos Galants », soit 14 000 m². En incluant le PPRT dans le PLU, on « dégèle » tous ces terrains. Ils ont les contraintes du PPRT, mais redeviennent constructibles. Si nous étions restés sur SEVESO, ces terrains n'auraient pas été constructibles.

Monsieur le Maire

Je voudrais apporter un complément d'information.

Je rappelle que la Commune a saisi le tribunal administratif de NANTES d'un recours contre l'arrêté du 21 février 2014 qui approuve le PPRT.

Comme vous le savez, ce recours ainsi que les autres recours ont été transférés au Conseil d'Etat fin mai.

La modification de PLU qui a lieu aujourd'hui n'est absolument pas contradictoire avec le recours, puisque nous espérons toujours obtenir l'annulation de l'arrêté de PPRT. Nous n'avons absolument pas changé et notre détermination, comme je l'ai déjà eu l'occasion de le dire ou de l'écrire, est intacte.

Néanmoins, il se trouve que les périmètres SEVESO qui avaient été définis par l'arrêté de PIG sont plus larges que les périmètres de protection qui ont été retenus au final dans le PPRT. Or, c'est la règle la plus contraignante qui continue à s'appliquer, puisque ces périmètres étaient intégrés dans le PLU.

Le seul moyen de réduire les périmètres et de supprimer ces périmètres SEVESO là où ils sont trop larges ou plus larges que ceux du PPRT, c'est de faire une modification du PLU.

Donc, l'objet unique de cette modification de PLU, c'est dans l'attente du jugement de cette affaire du PPRT, d'obtenir déjà le retour à la constructibilité d'un certain nombre de sites intéressants pour la Ville, en centre-bourg et donc de permettre à ces sites où des projets avaient déjà été engagées au début des années 2000, de se réaliser.

Louis a déjà exposé l'enjeu qu'il y a sur les 14 000 m² du site appelé « les Clos Mignons », c'est-à-dire entre les maisons du Cercle des Ingénieurs et l'Ariais, où là, il y effectivement un vrai enjeu d'urbanisme et d'habitat pour l'avenir de la Commune. Une étude est lancée en lien avec SILENE, et le périmètre de cette étude va être élargi à une partie du patrimoine d'Habitat 44, car il paraît important d'intégrer les logements de l'Ariais, les terrains communaux dits « des Clos Mignons » et une partie du Cercle des Ingénieurs, voire une partie du foncier de nos terrains qui se trouvent encore en arrière, pour réaliser un vrai projet d'aménagement, d'urbanisation et de logement dans ce secteur.

Evidemment, la possibilité de réaliser ce projet, est subordonnée au retour à la constructibilité de ces terrains, et c'est donc un des enjeux importants de cette modification de PLU.

Il y a un autre enjeu sur un autre site qui se trouve encore plus près de nous, qui est le site de l'ancienne école Saint-Georges, ou l'ancienne école Saint-Louis comme on voudra.

Là aussi, il y a eu un projet qui a été gelé à cause de l'arrêté de PIG au début des années 2000, et c'est un site qui nous est apparu toujours important, car il est très

bien situé à proximité de la Place Armand Morvan, des services, des commerces, de la mairie.

Sur ce site, il y a également une réflexion qui est engagée. Je crois que nous irons voir en Ille-et-Vilaine un exemple de logements adaptés aux seniors qui va nous être présenté et qui pourrait être retenu comme base de travail, pour réaliser ce projet, également important dans ce secteur du bas de la rue Laënnec, à proximité de l'école Saint-Joseph et de la cure. Ce sont deux enjeux importants, deux fonciers importants qui sont rendus à l'urbanisation, à la constructibilité par cette modification de PLU. Evidemment, si le PPR est annulé ensuite, cela ne remettra absolument pas en cause, bien au contraire, le retour à la constructibilité de ces terrains.

Ensuite, il y a d'autres terrains qui sont rendus à la constructibilité mais où l'enjeu, pour nous, n'est pas majeur ou n'existe pas. Ce sont les terrains, pour ceux qui se souviennent, de l'ancien camping CLOUET à La Croix de l'Ariais. Ce sont des terrains qui ont été cédés par Total à la Ville il y a quelques années, qui sont maintenant en « zone verte » et qui redeviendraient constructibles. Cela n'a pas d'enjeu. Il y a également l'ancienne maison des jeunes située rue Pasteur et, comme vous l'avez bien compris, qui se trouve à proximité du tracé probable de la future voie ferrée, il n'est donc pas envisagé d'utiliser ces terrains communaux pour y lancer des projets, même s'ils redeviennent constructibles.

Les vrais enjeux sont du côté des Clos Mignons et de l'école St Louis. Essentiellement à cet endroit-là.

Monsieur Louis OUISSE

Et quelques terrains rue Parscau du Plessis, appartenant à des particuliers, qui redeviendraient constructibles (sur la route qui part du cimetière pour aller vers la rue Parscau du Plessis).

Par contre, il y a d'autres terrains dont la constructibilité a été enlevée :

* terrains situés en zone U initialement et qui se trouvent dans le périmètre, (en descendant la côte de Martigné, sur la droite).

* terrain situé entre la Martignère et le château de Martigné,

Ce sont les seuls qui ont été enlevés ; il y en a plus qui ont été recréés.

Monsieur le Maire

Ce sont les seules zones urbaines qui ont été supprimées.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Juste une remarque, parce que j'avais prévu d'intervenir sur ce sujet puisqu'il y a des projets communaux extrêmement importants dans ces zones là.

Comme vous l'avez dit, il y a des projets privés qui pourront voir le jour mais c'est plus une question de forme, parce que j'ai participé à la commission urbanisme.

Je vous avais sollicité pour avoir des cartes importantes. Nous voudrions des cartes plus grandes, un support de travail un peu plus écarté, moins dense parce que pour s'y retrouver ce n'est pas forcément évident.

Je voudrais faire une remarque sur la délibération. Sur le fond, nous sommes d'accord mais sur la forme, je trouve que la rédaction est un peu ardue ; la délibération est très technique mais pas forcément accessible. La délibération est un peu lourde par moment.

Monsieur Louis OUISSE

Nous avons essayé de faire au mieux avec le service urbanisme. Ce n'est pas si simple que ça à mettre en œuvre.

Concernant les plans, nous allons regarder pour reprendre les grands pour travailler. Nous en discuterons lors de la prochaine réunion d'urbanisme en octobre.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Nous aurions souhaité avoir un plan beaucoup plus large sur les secteurs concernés, afin de voir la différence avant et après.

Monsieur le Maire

Je crois que les vrais enjeux sont ceux que nous avons énumérés. Il n'y a pas énormément de changements. Les vrais enjeux sont les 14 000 m² des Clos Mignons et le site de l'école Saint-Louis.

Deux enjeux pour la Ville très forts, puisque la CARENE est en train d'élaborer le nouveau PLH. Dans le cadre de ce PLH, nous nous engageons sur un rythme de construction de logements et y compris de logements sociaux, car nous ferons des logements sociaux, nous respecterons des engagements tenables, pas forcément les mêmes qu'avant au niveau de l'architecture. De vrais logements, avec un vrai toit, avec des murs qui sont peints, des choses qui s'inscrivent dans l'architecture locale.

J'ai déjà eu l'occasion de dire à DONGES ainsi qu'à la CARENE que DONGES est une ville qui avait été sinistrée par les bombardements et où il y avait un déficit d'architecture, et que nous ferions tout pour que les demandes des Dongeoises et des Dongeois soient retenues au niveau de l'architecture des logements et qu'il n'y ait pas de cubes, de bardage en bois, mais des vraies maisons avec des toits à 2 pentes avec éventuellement des mansardes, des matériaux modernes peut être mais qui se rapprochent le plus possible d'une architecture traditionnelle. Le but étant que les logements, quels qu'ils soient, parcs privés ou logements sociaux, nous ne voyons pas la différence, et que nous n'ayons pas de stigmatisation par des choses que les Dongeois reconnaissent étant « moches ». Voilà je le dis, je l'ai déjà dit et je le redirai.

Monsieur Louis OUISSE

Juste une toute petite précision. On parle souvent des 14 000 m². C'est simple, ils appartiennent à la Commune, donc pas d'achat à faire ; nous pouvons partir directement sur des projets, puisque lorsque nous avons voulu faire les Clos Mignons en 2002, il y avait déjà eu un premier « jet » fait par SILENE. Ensuite, tout a été gelé avec SEVESO.

Aujourd'hui, nous avons l'avantage que ces 14 000 m² appartiennent à la mairie. Un projet beaucoup plus global par rapport à ce qui avait été prévu initialement puisque les immeubles de l'Ariais pourraient être englobés dans ce projet.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Tout à fait. Il faut continuer l'effort qui est fait sur les logements sociaux. Nous, nous avons et nous identifions encore des demandes très particulières. Il y a des personnes d'un certain âge qui souhaitent se rapprocher de commodités, de la Ville. Si vous élaborez un projet aux Clos Mignons par exemple, comme cela a déjà été fait dans cette zone, nous serons entièrement d'accord avec vous.

Il y a un autre sujet qui me tient à cœur, c'est la situation du logement des jeunes, qui n'est pas forcément évidente. Ils ont besoin aussi de logements sociaux, de petits logements, de logements à loyer très modéré avec des charges modiques. Il y a de

bonnes expériences qui sont faites dans d'autres communes, pas forcément en Loire-Atlantique. Je tiens aussi qu'on puisse regarder aussi par catégories. Si on fait ce genre de proposition accessible, peut être que les jeunes resteront à DONGES, qu'ils ne partiront pas de notre Commune de façon contrainte.

Monsieur Louis OUISSE

Nous avons prévu de faire des maisons individuelles, toute une mixité complète.

Monsieur Mikaël DELALANDE

En ce qui concerne les questions d'architecture, les goûts et les couleurs restent à l'appréciation de chacun.

Nous insistons bien sur une catégorie qui aurait besoin d'accéder à un logement et dont le marché actuellement de logements sociaux ne répond pas forcément à la demande.

Monsieur le Maire

Justement, je pense qu'il est important qu'HABITAT 44 entre dans la réflexion autour de l'évolution de ce secteur des Clos Mignons, parce qu'HABITAT 44 est le bailleur social qui gère depuis 1965 ces logements sociaux de la rue Calmette.

Nous avons eu une réunion courant juin, je crois, avec Marie-Andrée, les services de la ville et HABITAT 44. HABITAT 44 a bien compris ce qui est en train de se passer à proximité de ces logements et a compris l'intérêt de rentrer dans la réflexion et de faire évoluer, éventuellement de façon audacieuse, son parc social sur le secteur, pour l'adapter aux besoins nouveaux de la population, parce qu'il est bien évident que des logements qui ont été construits il y a cinquante ans, en fonction de la démographie et des conditions de confort, ne sont plus adaptés aux besoins actuels, et qu'il y a besoin peut être de faire des choses qui répondent plus, en taille de pièces du logement, aux besoins.

Des travaux sont déjà engagés dans un certain de logements pour supprimer une cloison entre le séjour (les séjours sont petits, ils font 16 m²) et la chambre qui se trouve à côté pour en faire une pièce à vivre beaucoup plus importante, et répondre un peu mieux au standard demandé par les locataires. C'est une première étape. Ces travaux coûtent environ 3 000 € par logement et s'accompagnent évidemment de réfection des peintures et tapisseries dans les logements.

Au-delà de cela, HABITAT 44 entend intégrer l'ensemble de la réflexion pour éventuellement participer à la reconstruction de nouveaux logements sur son secteur de l'Ariais.

Je ne veux pas anticiper les résultats des études, mais je pense que c'est une étude qui peut être porteuse d'une amélioration importante du logement dans le secteur et dans un souci de mixité qui ne soit pas de relégation mais de mixité avec des logements qui, j'insiste bien, devront tous être parfaitement intégrés dans un ensemble et permettre de répondre aux besoins des jeunes et aussi des seniors par rapport aux logements sociaux, puisqu'il y a des seniors qui habitent la campagne et qui veulent se rapprocher du centre-bourg, des services, des commerces et qui ont besoin de logements de plain-pied qui répondront cette demande

Il y a un autre souci que nous avons déjà relayé à de nombreuses reprises, tant à la

CARENE qu'auprès de SILENE, de la condition posée de ne pas être propriétaire d'un autre logement quand on postule pour un des logements sociaux en question.

C'est valable notamment aux Clos Galants pour des personnes qui voient leur candidature refusée alors qu'ils remplissent les autres critères, parce que ces personnes habitent la campagne et sont encore propriétaires de leur maison, puisque ce sont des personnes qui sont veuves souvent, qui ont une maison dans laquelle elles ont vécu et tant que cette maison n'est pas vendue, ces personnes ne sont pas prioritaires. C'est quand même assez ennuyeux, parce que ces personnes remplissent parfaitement les autres critères.

Ce n'est pas un critère prévu par le Code de la Construction et de l'Habitation, c'est ce que nous a dit la CARENE. C'est un critère qui a été instauré au sein de la commission d'attribution des logements de SILENE et, comme vous le savez, le statut de SILENE est en train d'évoluer, puisque SILENE va devenir opérateur en matière de logement, non plus de la Ville de ST NAZAIRE mais de la CARENE.

Les règles sont donc susceptibles d'évoluer et je ne manquerai pas de demander à SILENE de modifier cette règle interne qui avait peut être une certaine logique puisqu'il s'agissait d'éviter que des personnes bénéficient de logements sociaux alors qu'ils perçoivent par ailleurs des loyers d'une maison dont ils sont propriétaires.

Ce sont des cas marginaux. Je ne pense pas qu'il faille en faire une généralité. Nous aurons le souci de permettre le plus possible aux personnes qui remplissent les critères de revenus, d'accéder aussi bien aux Clos Galants qu'aux Clos Mignons ou autres logements qui seraient construits à la place de l'ancienne école Saint-Louis.

Une question très importante d'accès au logement qui sont faits pour les Dongeois.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je retiens tout à fait ce que vous venez de dire par rapport à ce critère de propriétaires de logements qui ne peuvent pas forcément accéder à un logement social, suite à cette règle SILENE.

Cela concerne aussi malheureusement les personnes qui sont en séparation. Ces personnes sont sur le papier, certes, propriétaires, mais ont perdu leur logement ; elles répondent aux critères du logement social et quelque fois, cela met les gens dans des conditions très dramatiques.

Je retiens aussi vos discours sur le parc ancien de la Ville. Comme vous le savez, rue d'Aquitaine, il y avait eu des besoins et les locataires ont eu besoin d'être soutenus ; ils ont pu « arracher » de la SILENE beaucoup d'améliorations de leur habitat, beaucoup de travaux qui vont commencer en début d'année prochaine. Je pense que vous le savez et il serait aussi intéressant de soutenir, comme vous l'avez dit, les résidents de l'Ariais dont les logements ont sérieusement besoin d'être rafraîchis, ne correspondent plus forcément au goût du jour.

Je pense qu'en tant qu'élus, de temps en temps, il faut rappeler aux bailleurs sociaux leurs obligations. Il ne faut pas qu'il y ait que du neuf ; il faut aussi les inciter à ce que leur parc ne soit pas vieillissant et soit bien entretenu.

Monsieur le Maire

Nous avons bien relayé cette demande auprès d'HABITAT 44 qui est bien conscient. Comme je vous le disais, HABITAT 44 a commencé un processus de d'agrandissement des salles de séjour, pour mieux répondre aux besoins des nouveaux locataires. Partout où c'est possible, ils le feront, même s'il n'y a pas que cela comme solution. C'est un début, et nous les inciterons à poursuivre.

Ce qui est très important, c'est d'étudier les demandes de logement, d'étudier les caractéristiques des demandeurs, pour mieux répondre à leurs besoins. Nous construisons des logements sociaux, non pas pour répondre à des quotas, parce que les quotas n'ont aucun intérêt. Ce n'est pas parce que la loi SRU impose 20 % de logements sociaux que nous allons en construire de façon aveugle. Il faut construire des logements sociaux par rapport aux besoins de la population, et je n'hésite pas à dire, de la population dongeoise.

C'est par rapport à ces besoins de la population dongeoise, qui représente quand même les 2/3 des demandes de logements sociaux sur DONGES actuellement, qu'il faut définir les caractéristiques pour les nouvelles constructions et pour l'adaptation du parc actuel.

Il y a deux tâches à assurer en parallèle sur l'ensemble du parc :

- * la création de nouveaux logements adaptés ;
- * l'adaptation des logements tels qu'ils existent aujourd'hui.

Nous parlons beaucoup de l'Ariais, mais il y a aussi les logements du 42 rue des Herlains, de la rue d'Aquitaine, où les travaux, comme cela vient d'être dit, ont été engagés.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Tout à fait d'accord. C'est tout à fait dans le rôle de l'élu. Sur la SILENE, ce sera d'autant plus le rôle du Conseiller Communautaire de veiller à ce que la SILENE apporte un service de qualité au parc. Ils font un travail remarquable sur les quartiers ouest que je connais bien, professionnellement je suis dedans. Il y a des choses remarquables qui ont été faites en réhabilitation et ce serait bien que les Dongeois puissent aussi en bénéficier. DONGES étant assez loin de ST NAZAIRE, les administrateurs ne passent pas forcément rue des Herlains. Nous avons su relayer, cela n'a pas forcément plu, mais c'est le résultat qui compte !

Monsieur Louis OUISSE

J'ai été voir à l'Ariais les travaux qui ont été faits (en cassant une chambre pour l'ajouter à la salle à manger) cela fait une pièce de vie plus que décente. Ils ont fait du bon boulot.

Madame Michelle RIOT

Je voulais dire que j'étais tout à fait consciente de la nécessité de la modification du PLU actuel. Comme vous l'aviez bien expliqué, Louis et François, cela permet de libérer des terrains et de mettre à bien la réalisation de projets tant attendus, n'est ce pas ?

Cependant, il y a quand même 400 maisons à ce jour qui sont impactées dans le PPRT, puisqu'il est aussi question du PPRT. Je suis toujours contre ce PPRT qui nous a été imposé par Monsieur le Préfet, et je ne souhaite pas le voir intégrer dans le dans le PLU tel qu'il est, c'est utopique bien sûr.

Pour cette raison, je m'abstiendrais. C'est avant tout un vote de protestation. Par contre, mon collègue Ghislain votera POUR puisqu'il m'a donné procuration.

Monsieur le Maire

Je précise bien que la modification du PLU réduit les périmètres, se cantonne au périmètre défini par le PPRT mais que le PPRT n'est pas partie prenante. Ce n'est pas un élément du dossier du Plan Local d'Urbanisme, c'est un document qui est autre, qui a une autre portée, qui répond à une autre législation que celle du Code de l'Urbanisme. Le PPRT est régi par le Code de l'Environnement. C'est un document qui relève d'une législation distincte. Le seul objet de cette modification du PLU est de

réduire les périmètres pour les limiter au périmètre retenu par le PPRT. Cela ne veut pas dire que le règlement du PPRT fait partie du règlement du PLU, parce que le règlement du PPRT a un objet autre que de l'urbanisme. Le règlement du PLU dit aux gens : « si vous voulez construire, il faut construire comme ça, et vous avez le droit de construire ici et pas là ». Le règlement du PPRT dit aux gens « sur le bâti existant, il faut faire ça », il ne dit pas aux gens « vous pouvez faire ça » il dit « vous devez faire ça » dans le secteur des fameuses maisons concernées.

C'est une autre législation, et l'arrêté que j'ai pris l'année dernière pour annexer le dossier de PPRT aux servitudes d'utilité publique du PLU est un simple constat. On constate qu'il y a un PPRT exécutoire à la date de l'arrêté. Si, comme je l'ai dit, la Ville va jusqu'au bout avec les associations, avec les particuliers qui ont fait le recours, si nous obtenons de la part du Conseil d'Etat l'annulation du PPRT, notre PLU ne sera pas annulé ; cela n'a rien à voir.

Il n'y a pas de contradiction en faisant cette modification du PLU pour les raisons que nous venons d'exposer et le maintien de notre recours de notre désapprobation ferme du PPRT, de notre volonté ferme d'aller jusqu'au bout contre ce PPRT. Il ne doit pas y avoir d'ambiguïté dans ce PLU qui n'est pas une acceptation du PPRT, c'est une opportunité de réduire les périmètres et nous espérons en obtenir bien plus. C'est noté.

Monsieur Louis OUISSE

Nous pouvons préciser également que si François n'avait pas pris un arrêté incluant le PPRT dans le dans le PLU avant septembre 2014, on avait la menace claire et nette de la DDTM d'un arrêté préfectoral qui nous l'imposait d'office. Nous avons préféré travailler en concertation ; nous étions plutôt gagnants que perdants dans cette affaire.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

* **27 POUR**

* **1 ABSTENTION : Madame Michelle RIOT**

➔ **DECIDE** d'approuver la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente,

➔ **DIT** que la présente délibération fera l'objet des publicités suivantes

- affichage en mairie durant un mois
- mention dans un journal conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme
- publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales
- mise à disposition du public du dossier de Plan Local d'Urbanisme approuvé et modifié, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-préfecture de ST NAZAIRE

➔ **PRECISE** que la présente délibération est exécutoire après accomplissement de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus.

Délibération n° 9 :

**Projet de contournement ferroviaire des sites industriels
de DONGES :
Validation par le Conseil Municipal de DONGES
des modalités de la concertation prévue
à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme,
menée par le maître d'ouvrage SNCF Réseau**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

La ligne ferroviaire NANTES – LE CROISIC traverse un site de 350 hectares comprenant une raffinerie (TOTAL), un site emplisseur de Gaz de Pétrole Liquéfié (ANTARGAZ) et un stockage de carburants (SFDM).

L'Etat, SNCF Réseau, les collectivités territoriales (le Conseil régional des Pays de la Loire, le Conseil général de Loire-Atlantique, la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), la Commune de DONGES) et les acteurs économiques directement concernés par le projet ont signé le 2 mars 2012 une convention de financement liée à la phase des études techniques (niveau avant-projet) et procédures réglementaires nécessaires à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Des études préliminaires approfondies ont été conduites et 2 variantes de tracé et de positionnement de la halte ferroviaire au nord de la raffinerie le long de la RD100 ont été retenues.

Conformément à la convention de financement du 2 mars 2012 notamment, la maîtrise d'ouvrage du projet tant sur le volet routier que ferroviaire a été confiée à SNCF Réseau.

Ainsi, désormais le projet est soumis à une phase réglementaire d'information et de concertation préalables encadrées par le Code de l'Environnement (L121-8, R 121-1 et R 121-2) et le Code de l'Urbanisme (L 300-2).

Ainsi, réglementairement, il est obligatoire pour le projet à ce stade :

- De publier pendant 2 mois les objectifs et caractéristiques principales du projet au titre du code de l'environnement (mise à disposition du public du dossier de publication associée) ;
- De mener une concertation de type L300-2 (Code de l'Urbanisme) sur une période minimale d'un mois.

Conformément aux décisions prises en comité de pilotage du projet le 14 avril 2015, les partenaires du projet ont décidé de mener ces deux périodes réglementaires de manière simultanée. Ainsi, les dates proposées pour cette période réglementaire sont :

- La période de publication : du lundi 31 août 2015 au samedi 31 octobre 2015 (2 mois stricts),
- La période de concertation : du 14 septembre 2015 au samedi 31 octobre 2015.

En application des articles L300-2 et R300-2 du Code de l'Urbanisme, il est prévu d'organiser à partir du 14 septembre 2015, une phase de concertation qui permettra au

public concerné par ce projet d'accéder aux informations relatives à celui-ci et de lui laisser la possibilité de formuler des observations et propositions. Cela permettra d'aider à déterminer le choix de la variante de tracé et le positionnement de la halte retenus.

Proposition

En application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, SNCF Réseau propose donc à la validation du Conseil Municipal de Donges les modalités suivantes :

- La concertation se déroulera du 14 septembre 2015 au samedi 31 octobre 2015 ;

Une réunion publique de concertation ouverte à tous, dans la salle municipale des Guifettes à DONGES, sera organisée le 23 septembre 2015 à 19h ;
- 4 ateliers thématiques
 - Une réunion avec les associations représentatives du territoire : en septembre - octobre 2015
 - Une réunion avec les entreprises impactées par le tracé : en septembre - octobre 2015
 - Une réunion avec TOTAL et ses salariés en septembre - octobre 2015
 - Une réunion avec les exploitants et/ou propriétaires agricoles impactés par le tracé : en septembre - octobre 2015
- Conformément au comité de pilotage du 14 avril 2015, un garant accompagnera la période de concertation. Les modalités de son accompagnement seront présentées en ouverture de la réunion publique du 23 septembre 2015 notamment.
- Les supports associés à la période de publication et de concertation sont les suivants :
 - Le dossier de publication (mis à disposition en Mairie et sur le site Internet de la DT SNCF Réseau).
 - Un dépliant de présentation du projet et des modalités de concertation avec une carte T (ou carte post-réponse) pour retour d'avis et/ou questions : distribution dans l'ensemble des boîtes aux lettres de DONGES et des salariés de la raffinerie TOTAL.
 - 2 kakémonos d'exposition pour la réunion publique et les 4 ateliers thématiques (l'un sur les modalités de concertation, l'autre présentant le projet).
 - Ces supports de communication seront soumis à la Mairie pour avis.
 - Le « mode d'emploi » de la concertation partagé avec le garant notamment.
 - Une page sur le site Internet de la Direction Territoriale Bretagne Pays de la Loire SNCF Réseau avec le dossier de publication, le dépliant, un article présentant brièvement le projet et une adresse électronique dédiée au projet pour laisser avis / questions.
 - Le bilan de concertation validé par SNCF Réseau et le comité de pilotage du projet, qui sera mis à disposition du public (Site Internet de SNCF Réseau et en Mairie).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Comme vous le savez, c'est la suite logique de ce qui a été annoncé au mois d'avril. La concertation, la publication et l'information auront lieu à notre demande en même temps parce qu'il paraissait difficile de faire comprendre à la population qu'on allait faire une information sans concertation pendant un mois, et ensuite pendant deux mois et une concertation sans information... Je pense que c'était deux choses qui devaient être faites en même temps, à partir de la rentrée, c'est à dire éviter de faire ce genre de choses importantes pendant les congés, parce qu'il faut que chacun puisse participer et il fallait que des garanties supplémentaires soient apportées aux Dongeois, compte tenu du déroulement de la « concertation » sur le PPRT qui n'a pas laissé que des bons souvenirs à DONGES, et c'est peu dire...

Parmi ces garanties, il y a eu la proposition qui a été retenue au comité de pilotage le 14 avril, de désigner un garant de la concertation. Un garant, c'est une personne extérieure à l'administration mais compétente, qui vient :

- s'assurer que les questions posées lors de la concertation auront une suite et une réponse,

- s'assurer que l'information diffusée sera la plus complète possible et que des documents seront communiqués, que la transparence la plus large possible sera assurée pendant cette période.

Cela ne sera donc pas un simulacre de concertation.

Ce garant a été désigné. Il s'agit d'un professeur d'Université, le Professeur Michel PERIGORT, qui je crois, est professeur à l'Université de POITIERS et qui a également jouer un rôle de garant lors de la phase de concertation du projet controversé d'extension de ligne à grande vitesse entre POITIERS et LIMOGES.

Le professeur PERIGORD sera présent tout au long de la procédure administrative et sera là pour répondre aux demandes, pour s'assurer que la transparence des informations est assurée, que des réponses soient apportées aux demandes.

Je pense que c'est quelque chose de très important, qu'on ne répète pas les erreurs du passé et la population dongeoise est méfiante désormais par rapport à toute procédure dite « de concertation ou d'utilité publique ». C'est l'occasion, nous le souhaitons vivement, de rattraper ce qui s'est fait par un meilleur accès à l'information, une meilleure écoute, une meilleure prise en compte des demandes de la population.

Le but étant que ce projet puisse être amélioré par rapport à l'ensemble des enjeux, des contraintes.

Je pense d'abord évidemment aux enjeux des riverains et des enjeux en termes de bruit, en termes de visuel. C'est une première chose importante.

Des enjeux également sur le positionnement de la future halte ferroviaire ou de la future gare. J'étais à une réunion il y a quelques semaines avec le Vice-Président de la Région et les représentants de la SNCF à propos du cadencement des TER à partir de 2017 pour nous assurer que la desserte ferroviaire de DONGES ne serait pas réduite mais qu'elle serait maintenue.

Au vu de ce qui nous a été présenté, il semblerait qu'elle soit maintenue, voire un tout petit peu améliorée. Cela représente peu de choses : ça fait un train de plus, un arrêt de plus, mais cette desserte sera améliorée.

Pour que cette desserte puisse avoir un sens, faut-il encore qu'il y ait une gare ou une halte qui soit positionnée de façon à accueillir les personnes qui souhaitent utiliser les TER, et ce positionnement doit tenir compte aussi de la possibilité d'y garer un vélo, un deux-roues ou éventuellement une interconnexion avec le réseau de la STRAN. Un enjeu important au niveau du positionnement de cette halte ferroviaire.

Un autre enjeu qu'il ne faut pas oublier pour les entreprises de la zone de Bonne Nouvelle et surtout de la zone de Jouy. Des entreprises qui risquent de devoir se délocaliser, mais des entreprises qui travaillent pour beaucoup pour TOTAL et qui ont la nécessité de rester proches de leur donneur d'ordres et donc de rester sur des terrains à proximité TOTAL. Certaines iront peut être dans la future extension de la zone des Six Croix, mais pas toutes. Il y a un autre enjeu pour les entreprises.

Voilà les enjeux de cette concertation : le positionnement de la halte, l'étude des deux tracés au regard des contraintes représentatives pour les riverains, les mesures compensatoires qui seront prises pour les riverains et puis les coûts que cela représente, car le budget estimé est de l'ordre de 150 millions d'euros.

Je rappelle que le tour de table financier n'est pas terminé. Il y a un engagement de principe de tout le monde de participer. TOTAL doit s'engager à hauteur d'1/3 du budget, les collectivités locales doivent s'engager à hauteur d'un autre tiers du budget. Quand je dis les « collectivités locales », il ne s'agit évidemment pas de la Ville de DONGES, car si elle avait cru sous le mandat précédent, devoir participer à hauteur de 1% du coût des études, (donc 1 % de 3 millions d'euros, cela fait 30 000 €), une participation de la Ville à hauteur de 1 % du coût de l'investissement est totalement hors de question, hors de propos, parce que cela ferait 1 500 000 €, et je ne vois pas où nous irions les chercher...

La Ville de DONGES ne participera pas au tour de table financier, mais il reste l'Etat qui devra forcément, normalement, participer au dernier tiers et il semble que l'État porte le projet sur le principe mais sur le financement, d'après les renseignements qui m'ont été communiqués, une réponse récente du Ministre à une question d'un Sénateur, Monsieur VAUGRENARD, semble indiquer que l'État, aujourd'hui pour des raisons que l'on comprend aisément, n'a pas encore chiffré le montant de sa participation. Il faudra bien que des arbitrages soient rendus parce que je rappelle, s'il n'y a pas de déviation, il n'y aura pas d'investissements sur le site de DONGES de la part de TOTAL.

Il semblerait tout à fait incroyable que l'Etat qui a poussé à cette déviation, soit le seul qui se défile au moment de participer au financement. Nous en reparlerons.

Voilà les enjeux. Les 2 tracés à étudier au regard de leurs impacts, le positionnement de la future halte, les mesures à prendre pour protéger au maximum les riverains et la délocalisation des entreprises. Voilà les enjeux d'une concertation que j'espère, cette fois réelle et fructueuse.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Effectivement, sur les financements, notre ami Yannick VAUGRENARD, Sénateur, a fait une intervention et nous tient régulièrement au courant de l'avancée. Pour l'instant, le Gouvernement n'a toujours pas arbitré sur les fonds, ce qui est un peu inquiétant.

Cette délibération, j'en prends acte. Nous la voterons. Par contre, il y a quelque

chose qui me gêne. Tous les corps constitués vont être consultés et nous, élus, ne seront consultés qu'à la fin, pour donner un avis une fois que la concertation sera terminée.

Monsieur le Maire, j'aimerais que vous puissiez rajouter dans la phase de concertation qu'il y ait une réunion, pas forcément du conseil municipal, une réunion de l'ensemble des élus, comme cela a été fait récemment, pour qu'on puisse s'exprimer. Quelque part, nous serons aussi garants de ce qui se passe dans la concertation, pour remonter les difficultés rencontrées par les Dongeois pour s'exprimer, peut être aussi pour porter leur voix pour ceux qui ne peuvent pas s'exprimer ou qui souhaitent que ce soit par leurs élus.

J'aimerais que dans la délibération, nous puissions rajouter à une réunion à mi-chemin de la concertation pour les élus.

Monsieur le Maire

Je pense que l'idée est intéressante. Je la proposerai peut-être plutôt à la fin, puisque cela serait important que nous puissions, nous-mêmes, élus, après avoir entendu les diverses expressions qui auront eu lieu lors des réunions thématiques, tiré notre bilan à nous et le reporter fortement si besoin aux représentants de la SNCF Réseau, afin que la parole des élus comme relais de la population et des divers intérêts en présence, soit entendue.

Je suis prêt, si cela vous convient, à demander à SNCF Réseau de rajouter une réunion, non pas du conseil municipal mais une réunion de SNCF Réseau avec l'ensemble des membres du conseil municipal.

Je pense que cela serait effectivement utile. La réunion que nous avons eue le 21 avril était une réunion utile ; c'était une réunion de travail et non de décision. C'était une réunion d'échanges, et de travail.

Je crois que ce type de réunion mérite d'être reproduit. Je pense que si vous en êtes d'accord, nous pourrions intégrer cela dans la proposition que nous ferions à SNCF Réseau.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Très bien si c'est en fin de parcours. Rien ne nous empêche dans la commission urbanisme d'auditionner un petit peu le garant. Il serait intéressant aussi que nous puissions échanger avec lui au sein de la commission.

Monsieur le Maire

Tout à fait, c'est une bonne idée.

Madame Michèle RIOT

Qui siégeait au Comité de Pilotage du 14 avril ?

Monsieur le Maire

- Pour la Commune : c'était moi,
- Pour la CARENE : Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, premier Vice-Président, qui représentait David SAMZUN,
- Pour la Région : Monsieur Gilles BONTEMPS, Vice-Président en charge des Transports,
- Pour le Département : le Conseiller Général de MACHECOUL, nouveau Vice-Président en charge des Mobilités,
- Le Préfet de Région,
- Le Directeur de la raffinerie TOTAL,

- Le Secrétaire Général de la raffinerie TOTAL,
- Les représentants de la SNCF,
- Les représentants de tous les services de l'État (DDTM, etc...).

C'était l'essentiel du Comité de Pilotage.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** les modalités de la concertation prévue à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, menée par SNCF Réseau, maître d'ouvrage du projet de contournement ferroviaire des sites industriels de DONGES.

Délibération n° 10 :

Création d'un poste de coordonnateur contractuel dans le cadre du recensement de la population

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Dans le cadre du recensement de la population de la commune de Donges prévu du 21 Janvier au 20 Février 2016, il y a lieu de créer un poste de coordonnateur contractuel pour la période d' Octobre 2015 à Février 2016. La personne qui sera désignée à ce poste sera l'interlocuteur de L'I.N.S.E.E et assurera la préparation et l'encadrement de la campagne de recensement.

La rémunération de cet agent se fera sur la base du 3ème échelon de rédacteur, au prorata des heures effectuées.

Proposition

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de créer un poste de coordonnateur pour la période précitée et aux conditions sus indiquées.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **DECIDE** la création d'un poste de coordonnateur contractuel, pour assurer l'encadrement de la campagne de recensement de la population de la commune de DONGES aux conditions ci-dessus énoncées,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature du contrat d'emploi correspondant

Délibération n°11 :

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (art. L2122-22 du CGCT)

Monsieur le Maire fait part au Conseil des opérations de déclaration d'intention d'aliéner, prises depuis le conseil du 26 mars dernier :

Registre des Déclaration d'Intention d'Aliener

Service Urbanisme Foncier						
Dossier	Date de dépôt	Propriétaire	Bien	Prix de vente Commission	Date de décision	Décision
0 6043	13/04/2015	DUCOUSSO FRANCOISE 609 MACA 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre 609 MACA ZR 329	97 200 €	20/05/2015	Pas d'acquisition
0 6044	17/04/2015	DUFRESNE MICHEL 29 RUE DES IRIS 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre 29 RUE DES IRIS YE 240	155 000 € 11 000 €	20/05/2015	Pas d'acquisition
0 6045	20/04/2015	HOUEE STEPHANE 88BIS MACA 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre 88 BIS MACA ZR 328	210 000 €	20/05/2015	Pas d'acquisition
0 6046	21/04/2015	THOMERE MICHEL 71 RUE PARMENTIER VILLAGE 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	Non bâti LA PETITE LANDE YN 187	78 573 €	20/05/2015	Pas d'acquisition
0 6047	27/04/2015	EVIN MARIE-CLAUDE 79 RUE DES HERLAINS 44480 DONGES	Non bâti LA ROVENAIS YM 11, YN 404, YN 406, YN	162 603 €	20/05/2015	Pas d'acquisition
0 6048	05/05/2015	GERBAUD PATRICK 39 RUE DE BEAULIEU 44340 BOUGUENNAIS	Non bâti 613 LA SENCIE YI 532	44 000 € 100,00 €	15/06/2015	Pas d'acquisition
0 6049	06/05/2015	CIPIERE EMMANUEL 48 RUE DE CHATEAUBRIAND 22100 DINAN	Bâti sur terrain propre 88 RUE DES HERLAINS YE 94	71 500 € 3 000 €	20/05/2015	Pas d'acquisition
0 6050	12/05/2015	GAUDIN HERVE 15 RTE DE PRINQUIAU ST ROCH 44160 PONTCHATEAU	Non bâti LES RIVERES ZE 592	55 000 €	20/05/2015	Pas d'acquisition
0 6051	12/05/2015	GIRAUD PIERRE 10 RUE DE LA MARTIGNERE 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre 10 RUE DE LA MARTIGNERE BD 304	180 000 € 10 000 €	20/05/2015	Pas d'acquisition
0 6052	12/05/2015	DESBOIS LIONEL 10 RUE HENRI BECQUEREL 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre 10 RUE HENRI BECQUEREL YK 425	148 500 €	20/05/2015	Pas d'acquisition
0 6053	13/05/2015	FRANKA 67 RUE ARMAND DE GRAMONT 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre 6 RUE DU VICE AMIRAL BK 179	195 000 €	20/05/2015	Pas d'acquisition
0 6054	20/05/2015	GAUDIN HERVE 15 RTE DE PRINQUIAU ST ROCH 44160 PONTCHATEAU	Non bâti LES RIVERES ZE 592	55 000 €	15/06/2015	Pas d'acquisition
0 6055	21/05/2015	LANOE REGIS 22 RUE BERNARD PALISSY 44600 SAINT-NAZAIRE	Non bâti LA DIGUENNAIS ZE 511	50 000 €	15/06/2015	Pas d'acquisition
0 6056	22/05/2015	BRIAND BERNARD 206 LA FERDENNAIS 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre 21 LA FERDENNAIS ZN 500	58 000 € 4 500 €	15/06/2015	Pas d'acquisition
0 6057	26/05/2015	BOSQUE	Bâti sur terrain propre 67 ER ZE 713, ZE 715, ZE 717, ZE	77 000 € 3 000 €	15/06/2015	Pas d'acquisition
0 6058	04/06/2015	PERRIN	Bâti sur terrain propre 9 RUE DES GRANDS BI 376	115 000 € 8 000 €	15/06/2015	Pas d'acquisition
0 6059	08/06/2015	ANNEIX DELPHINE 75 AV ANDRE PELLISSIER 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre 75 AV ANDRE PELLISSIER BM 1303	128 000 € 10 000 €	15/06/2015	Pas d'acquisition
0 6060	08/06/2015	ROUAUD YANNICK 41 RUE DES HERLAINS 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre 41 RUE DES HERLAINS BM 728	123 000 €	15/06/2015	Pas d'acquisition
0 6061	08/06/2015	GERARD 16 RUE SAINT-MARTIN MAISON DE RETRAITE 44750 CAMPBON	Bâti sur terrain propre RUE DES HERLAINS BL 934	37 000 € 5 000 €	15/06/2015	Pas d'acquisition
0 6062	09/06/2015	AURIAULT MONIQUE 6 RUE DE L ARIAIS 44480 DONGES	Non bâti LES BASSES LANDES ZP 247p	15 280 €	15/06/2015	Pas d'acquisition
0 6063	09/06/2015	ORDONNEAU STEPHANIE 17 AV ANDRE PELLISSIER 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre 17 AV ANDRE PELLISSIER BM 344	140 100 € 9 900 €	15/06/2015	Pas d'acquisition

Monsieur le Maire

En question diverse, nous allons revenir au domaine scolaire.

Lors de la commission des affaires scolaires de lundi dernier, au cours de laquelle nous avons examiné les questions de créations de postes d'ATSEM, il a été suggéré de repartir de la base du courrier établi à l'issue du conseil d'école du 11 juin dernier, courrier qui devait acter de la nécessité des ATSEM dans chaque classe, mais acter également des difficultés financières posées à la Ville par la réduction très considérable des dotations de l'Etat, notamment de la dotation globale de fonctionnement.

Ce qui était de la part de l'Etat assez contradictoire, parce que d'un côté, il reconnaît l'existence de besoins sur DONGES sur la base de critères, notamment sociaux, le conduisant à donner plus de moyens aux écoles pour améliorer la réussite scolaire et l'Etat qui, donc, nous encourage à accompagner cela par la création de 6 classes supplémentaires en une seule année et à équiper ces classes et d'un autre côté, le même Etat, dans un autre Ministère, qui, tout en nous encourageant à faire cet effort supplémentaire, vient nous priver de façon très brutale, voire violente des moyens budgétaires pour faire face à ces obligations...

Face à cette contradiction, il nous est apparu qu'il était important d'acter ce qui allait se passer, et de bien déterminer quels étaient les enjeux au titre de ces créations de postes. Lors de cette commission scolaire, nous avons donné des chiffres qui vont faire peur mais des chiffres qui, malheureusement, sont la réalité.

La baisse des dotations de l'Etat à la ville de DONGES, au titre de la dotation globale de fonctionnement, l'Etat donnait chaque année à la Ville une somme de l'ordre de 680 000 €. A l'issue du processus de baisse des dotations, la commune de DONGES touchera de l'ordre de 80 000 €, nous allons perdre 600 000 €, un trou de 600 000 € dans notre budget de fonctionnement, c'est la dotation globale de fonctionnement.

Si nous voulions garder les mêmes recettes, en perdant 600 000 € de dotation d'Etat, il faudrait augmenter les impôts de 27 %. Il est bien évidemment hors de question de demander aux Dongeois, à qui on a déjà beaucoup demandé pendant 5 ans...

Maintenant, face à cette situation que nous subissons et que d'autres communes vont subir, puisque dès l'année prochaine, Le Vice-Président, lors du Congrès des Maires à CORDEMAIS nous indiquait que des milliers de communes allaient être en cessation de paiement dans les petites communes et, l'année d'après, ce serait peut être plus de 10 000 sur 36 000 communes, face à cette situation totalement dramatique, il est important de faire des choix réfléchis et de nous recentrer sur l'essentiel. Les prises de décisions en matière de poste, en matière d'emploi, doivent intégrer cette dimension. Comme nous n'allons pas augmenter les impôts de 27 %, il va falloir faire des économies et faire des choix.

Nous aurons l'occasion en commission des finances et au sein du conseil municipal, de décider des meilleures solutions à apporter et nous espérons que les échanges constructifs entre les groupes démocratiques, permettront de d'améliorer les décisions qui seront prises. Je parle bien d'échanges constructifs entre groupes démocratiques.

Je vous propose au vote une motion qui a été communiquée à la suite de la commission scolaire de lundi soir à l'ensemble des membres de la commission scolaire ainsi qu'aux chefs de file des différents groupes de ce conseil municipal.

Je vais vous lire cette motion qui reprend très largement ce qui avait été acté au conseil d'école du 11 juin et qui avait fait l'objet d'un projet de courrier.

QUESTION DIVERSE
Délibération n° 12 :

**MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DONGES
RELATIVE A L'INSCRIPTION DES ECOLES DE LA VILLE
EN RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE
ET A LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Le Conseil Municipal de DONGES,

Considérant que par décision de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 21 janvier 2015, l'école maternelle Danielle CASANOVA qui était jusqu'alors inscrite dans la liste des « écoles à aider », va entrer à compter du mois de septembre 2015 dans le dispositif « Réseau d'Education Prioritaire » ;

Considérant qu'au regard des effectifs inscrits et des règles d'attribution de moyens par l'Education Nationale, cette école va se voir dotée de trois postes d'enseignants pour trois classes supplémentaires ;

Considérant que cette ouverture de classes maternelles conduit la Ville de DONGES à déployer dès la rentrée de septembre 2015 des moyens supplémentaires en locaux, en matériels et en personnels communaux (ATSEM) ;

Considérant que sur l'ensemble des écoles publiques de DONGES, l'effort de la Ville va porter sur la création et l'équipement de six classes en septembre 2015 ;

Considérant en outre que pour ne pas pénaliser les enfants, la Ville de DONGES s'est engagée à maintenir la gratuité pour les familles des temps d'activités périscolaires (TAP), et à maintenir ses aides financières aux fournitures scolaires et aux projets d'écoles ;

Considérant par ailleurs que la Ville de DONGES doit assurer en 2015 le transfert de la restauration scolaire à l'UPAM (*restauration scolaire mutualisée*) décidé depuis 2010, ce qui impose des dépenses importantes (*versement d'une quote-part communale pour le bâtiment de cuisine centralisée de SAINT-NAZAIRE, adaptation des cuisines des trois sites de restauration scolaire*), ce à quoi s'ajoute l'installation d'un bâtiment modulaire pour permettre à tous les enfants concernés de déjeuner à la cantine sur le site de la Souchais ;

Considérant que la Ville a fait le choix de ne pas limiter le nombre des enfants de moins de trois ans scolarisés en Très Petite Section (TPS), s'inscrivant ainsi dans la logique du Réseau d'Education Prioritaire ;

Considérant que le rôle des ATSEM auprès des élèves scolarisés en classe maternelle est unanimement reconnu comme étant complémentaire de l'action menée par les enseignants dans leur classe, participant ainsi à l'amélioration des chances de réussite scolaire ;

Considérant toutefois que l'Etat, bien qu'ayant reconnu, au titre de l'Education Nationale, la nécessité d'un effort particulier dans les écoles de DONGES par le classement en Réseau d'Education Prioritaire, décide par ailleurs, au titre du Ministère de l'intérieur et du Ministère des finances, une réduction considérable de ses dotations de fonctionnement à la Ville, de l'ordre de 600.000 € sur quatre ans pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), soit une diminution de plus de 85%;

Considérant que cette baisse très importante des dotations de l'Etat contraint la Ville à limiter de façon drastique les nouvelles créations d'emplois, ce qui a pour conséquence de limiter les nouveaux postes d'ATSEM à deux temps pleins ou deux équivalents temps pleins à l'Ecole maternelle Casanova, malgré l'ouverture de trois classes et malgré l'intérêt reconnu par tous de la mise à disposition d'une ATSEM par classe ;

Proposition

Le Conseil Municipal DEMANDE à l'Etat de tenir compte du classement en REP des écoles de DONGES lors du calcul de la dotation globale de fonctionnement, afin de laisser à la Ville les moyens financiers indispensables pour accompagner dans les meilleures conditions les ouvertures de classes et notamment de classes maternelles ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Tout d'abord merci aux groupes qui ont accepté le principe de cette motion pour qu'elle soit mise à l'ordre du jour.

Cette motion restitue quand même bien les enjeux. Cela encadre aussi les débats, cela donne du sérieux face parfois aux propos que nous avons pu lire ou entendre, qui sont parfois navrants. Il est bien de la responsabilité de l'Etat, cette motion le précise bien, d'accompagner financièrement les politiques d'enseignement et ce qui nous intéresse aussi particulièrement dans cette motion, c'est que le texte provient d'un débat participatif au sein d'un conseil d'école. C'est une très bonne chose ; nous allons la voter. ***(Précision des élus « mieux vivre à Donges » : la proposition de reprendre les revendications du conseil d'école en motion provient de notre groupe »).***

Madame Viviane ALBERT

Pour nous, notre vote, vous vous en doutez, suite à nos échanges un peu vifs de tout à l'heure.

Nous continuons à dire que l'emploi d'avenir nous paraît une bonne alternative pour répondre aux besoins réels dans les trois nouvelles classes de maternelles. Nous sommes donc contre le principe des deux équivalents de temps plein, même distribués en 3 fois 70 %. Nous reformulons donc la prise en compte d'une 3^{ème} ATSEM, sous la forme d'un emploi d'avenir à la prochaine rentrée scolaire et qui serait, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, un moyen de faire participer l'Etat à l'effort demandé à la commune.

Si nous sommes d'accord pour demander un effort à l'Etat, nous ne pouvons pas cautionner le choix que vous faites de 2 équivalents de temps plein au lieu de 3 postes et nous nous abstiendrons sur cette motion.

Monsieur Thomas HAUGOU

Je ne m'attendais pas du tout à cette réponse de votre part. Je la trouve regrettable. Je suis extrêmement déçu.

Même si nous avons des différends sur la conception de l'emploi d'avenir, sur son utilisation, je ne vois pas en quoi cela vous empêche de soutenir la motion. Je m'explique.

L'emploi d'avenir, ce n'est absolument pas péjoratif dans ma bouche, reste une solution au rabais. Rabais veut dire : moindre coût, moindre qualité, juste, rien de péjoratif.

Or, cette motion que nous proposons tous ensemble, avait pour objectif d'exprimer le fait que la Commune n'avait pas les moyens de répondre pleinement, de combler toutes les attentes légitimes des parents et des professeurs.

Donc, si l'emploi d'avenir vous semble une solution pertinente, en quoi cela vous empêche de soutenir une motion qui vise simplement à réclamer une solution optimale ?

Madame Viviane ALBERT

Le seul paragraphe qui me gêne :

« Considérant que cette baisse très importante des dotations de l'Etat contraint la Ville à limiter de façon drastique les nouvelles créations d'emplois, ce qui a pour conséquence de limiter les nouveaux postes d'ATSEM à deux temps pleins ou deux équivalents temps pleins ».

Monsieur le Maire

Madame ALBERT, je vous rappelle que nous ne pouvons pas voter une motion pour dire à l'État que nous n'avons pas les moyens de créer 3 postes et en même temps de créer 3 postes. Il faut être cohérent.

Je sais que c'est difficile d'être cohérent pour certains, parce qu'ils disent tout et leur contraire, mais quand même ; quand on dit à l'État : « nous voudrions créer 3 postes d'ATSEM », il n'y a pas de doute sur l'intérêt et la nécessité des postes d'ATSEM par classe, mais « vous nous placez dans l'incapacité de répondre ». Je ne vois pas comment, on peut de votre part, refuser cette motion.

Nous, nous disons, et ce qui a été acté en conseil d'école quand même, ce n'était pas une invention de notre part, le texte de cette motion n'est pas parti de rien. C'est parti de quelque chose qui était acté au sein du conseil d'école du 11 juin et qui devait être acté par l'ensemble des partenaires.

Simplement, un des partenaires a fait défaut puisqu'il a préféré polémiquer contre la Ville au lieu de relayer les demandes auprès de l'État. Il faut être cohérent. Encore une fois, la cohérence c'est tenir le même discours face à l'ensemble des interlocuteurs. Il ne peut pas y avoir 2 discours : d'un côté, on signe un courrier et de l'autre côté on essaye d'attaquer ceux qui le signent. Ce n'est pas sérieux. Il faut faire preuve de sérieux, de cohérence.

La situation financière des collectivités locales, telle qu'elle résulte des décisions qui sont prises, les onze milliards de baisses des dotations aux collectivités locales, cette situation va impacter directement la Ville de DONGES, peut être plus que d'autres villes, car on considère qu'à DONGES, les dotations représentent dans le pourcentage de nos recettes, moins que dans des communes qui sont plus petites, qui ont moins de recettes fiscales ou parafiscales.

Nous allons donc subir de plein fouet cette baisse des dotations ? et j'ai dit et je redirai que le temps du « y'a qu'à faut qu'on » c'est terminé ; le temps du « y'a qu'à faut qu'on », en disant « il faut faire des économies, mais pas sur mon domaine à moi ». Et bien, je demanderais maintenant dans les temps difficiles que nous vivons, des contributions à chacune et à chacun des membres du conseil municipal, s'il veut que l'on «épargne » un secteur, qu'il nous dise où il faut faire l'économie et pas par des généralités abstraites, pas par des grands discours avec des reproductions de discours politiques nationaux.

Non, vous avez, tous élus, accès aux documents budgétaires, aux comptes administratifs. Un compte administratif se travaille et on est capable de dire, quand on lit correctement un compte administratif, sur quoi il faut faire une économie ou pas, ou poser des questions ; mais il y a un travail à faire. Quand on est élu, il y a un minimum de travail à faire quand on veut contribuer. Certains y arrivent, pourquoi pas d'autres. Le temps du « y'a qu'à faut qu'on » c'est terminé. Chacun devra assumer ses responsabilités face aux enjeux.

Encore une fois, la solution de facilité dans le passé a été d'augmenter les impôts tous les ans. Cela ne sera pas reproduit. Il faudra augmenter les impôts, parce que vous avez bien compris, que nous ne pourrons pas avoir un trou de 600 000 € dans notre budget sans réagir, parce qu'il faudra faire un effort considérable pour maîtriser, réduire les dépenses de fonctionnement, mais cela ne suffira pas, il faudra augmenter un peu les impôts une bonne fois, c'est une certitude.

Aujourd'hui, les solutions qui consistent à dire « nous verrons bien, une Ville comme DONGES a forcément les moyens, donc on doit trouver les moyens et y a qu'à », NON, il faudra aller dans le fond du détail, vous l'avez tous, et je fais confiance à tous les élus de bonne foi, il y en a heureusement une très grande majorité au sein de ce conseil municipal, pour faire des propositions constructives, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent.

Les propositions constructives seront étudiées, examinées, travaillées collectivement. C'est comme cela que nous avancerons, dans un esprit démocratique.

Ceux qui veulent dire qu'ils sont « contre » parce que nous, nous sommes « pour » ou que nous essayons de travailler, ils resteront dans leur coin, nous ne pourrons rien pour eux, c'est comme cela, ils s'isoleront, ce n'est pas grave, la porte sera toujours ouverte de notre côté pour l'écoute et la concertation mais pour se concerter, pour écouter des propositions, faut-il qu'il y ait des propositions.

Malheureusement les propositions, et bien, je pense que certains auront du mal à les faire mais je ne ferai pas de procès d'intention ; je n'irai pas plus loin. J'espère que le comportement changera et que nous aurons de vraies propositions concrètes, réfléchies et chiffrées qui permettront d'avancer dans le bon sens, parce que les problèmes ne sont pas des problèmes politiques, ce sont des problèmes concrets, des problèmes de comptes. Je ne suis pas obsédé par l'argent, ni par les comptes. Je suis obligé de tenir compte des contraintes que nous allons subir et aujourd'hui, les mêmes qui viendraient nous réclamer plus de postes, plus de postes, plus de postes... seraient les premiers à venir manifester demain, en disant « qu'il y a trop d'impôts, trop d'impôts, trop d'impôts »... Il faut être cohérent, citoyen, faire preuve d'un esprit d'intérêt général, de ne pas regarder « midi à sa porte », mais de regarder quel est l'intérêt de l'ensemble de la Commune.

C'est comme cela que nous y arriverons. Ce n'est par des postures politiciennes que nous y arriverons. Ce n'est pas une motion politique qui est soumise au vote, c'est une motion qui essaie de constater des évolutions très lourdes, des baisses très lourdes de nos recettes et de leur impact très concret au quotidien sur notre budget, sur nos prévisions budgétaires.

Je vous rappelle que malgré cette baisse de 600 000 € programmée de nos recettes, nous allons quand même créer des postes, ce qui va à l'encontre de ce que conseillent Madame RISICO et la Direction des Finances Publiques. Nous faisons quand même cet effort ; mais entre faire un effort ou ne pas être responsable, il y a une marche que je ne franchirai pas, je ne laisserai pas DONGES sous tutelle du Préfet, de la Chambre Régionale des Comptes, c'est hors de question.

Voilà l'esprit dans lequel cette motion est proposée au vote du Conseil Municipal. Il s'agit premièrement de faire un constat partagé, constat partagé qui avait été fait déjà au conseil d'école, constat partagé de l'utilité des ATSEM dans chaque classe et constat partagé aussi, parce qu'il faut aussi voir ça, de l'incapacité dans laquelle nous met l'Etat de faire face à ces créations de postes, compte tenu des baisses de dotations. Après, c'est à chacun de se positionner, chacun est libre, chacun est libre de s'exprimer, de voter ou de ne pas voter, chacun prendra ses responsabilités et chacun assumera ses responsabilités devant la population dongeoise devant qui, nous avons tous et toutes des comptes à rendre.

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Je vais expliquer le vote de notre groupe. Nous allons voter favorablement pour deux raisons : d'abord parce que nous estimons que cette motion est issue d'un travail collectif, même si tout le monde n'a pas pu être entendue comme souhaité.

Je pense que c'est important de faire ce type de déclaration et la 2^{ème} raison pour laquelle nous allons la voter : c'est de mettre l'Etat devant leurs responsabilités. L'Etat, c'est-à-dire des élus qui décident, qui vont devoir prendre des décisions très importantes, on le sait très bien parce qu'on connaît la situation économique nationale, voire mondiale et européenne. On en discute assez actuellement. Nous, les élus dongeois, nous devons prendre des responsabilités devant la population dongeoise, ce qui est tout à fait normal, c'est notre rôle ; nous nous y préparons et nous savons y répondre.

Par contre les élus nationaux qui décident et qui nous imposent des lois et lorsque nous ne voulons pas y entrer par la fenêtre, ils nous forcent par la porte. Ce que je souhaite de la part de ces élus, c'est qu'ils prennent leurs responsabilités et puissent, dans leur réflexion, tenir compte des efforts que les communes, là je parle bien sûr de la commune de DONGES concernant le scolaire mais je pense que dans les 4-5 ans qui nous restent de municipale, il y aura d'autres débats de cet ordre, par rapport au financement.

Je constate qu'il y a des problèmes, notamment au niveau de certaines casernes de pompiers qui risquent par exemple de fermer actuellement, parce qu'il n'y a pas assez de financement. Il faut que les élus nationaux prennent également leurs responsabilités et je pense que les collectivités territoriales ne doivent pas être la valeur d'ajustement des budgets, et là c'est ce qui arrive, puisqu'aujourd'hui, dans la fonction publique nationale, nous sommes arrivés pratiquement à un point de non retour. Maintenant, l'Etat fait des économies sur « notre dos » et je pense que cette motion participe à l'interpellation que nous devons faire au niveau des élus nationaux

Monsieur le Maire

Je voudrais rajouter dans la lignée de ce que tu viens de dire, que les maires sont très conscients de ce qui est en train de se passer. Les maires ont engagé beaucoup de démarches auprès des autorités de l'Etat et quand je dis les maires, c'est toutes tendances politiques confondues, cela doit être bien clair, ce n'est pas un combat politicien d'opposition, de majorité, c'est un constat qui est partagé, ce n'est pas un constat d'un parti ou d'un autre ou des sans partis, c'est un constat objectif de tous les Maires que nous allons « dans le mur », avec des baisses beaucoup trop rapides des dotations qui nous laissent dans l'incapacité de faire face à des besoins essentiels de la population et que l'Etat passe « un coup de rabot » sans aucun discernement sur

l'ensemble des communes.

L'Etat a dit « moi, je dois pour l'Europe m'engager à faire une économie de 50 milliards, et bien je vais déjà appliquer une quote-part aux régimes de Sécurité Sociale et une quote-part aux collectivités locales ». Les 50 milliards c'est l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités locales. Et l'Etat a dit « vu la part des collectivités locales, cela leur fera 11 milliards et ensuite il va appliquer cette baisse des dotations aux collectivités locales. Cela va s'appliquer aux régions, aux départements, aux communes. Pour les communes, cela va avoir des conséquences dramatiques. Aujourd'hui, la population n'est pas encore consciente des enjeux, mais les maires sont extrêmement inquiets. Comme je le disais, la Vice-Présidente de l'Association des Maires de France que j'ai rencontrée fin juin à CORDEMAIS, était extrêmement pessimiste et vous savez que des maires de petites communes sont allés manifester à PARIS parce qu'ils ont très peur, ils ne savent pas comment ils vont faire pour payer leur personnel l'année prochaine. C'est très grave.

Nous, nous n'en sommes pas là. J'espère bien que nous n'en serons jamais là, mais il nous faudra faire preuve d'esprit de responsabilité dans l'ensemble des décisions que nous aurons à prendre. Cet esprit de responsabilité devra se faire dans la transparence, c'est très important la transparence, pour que chacun puisse savoir quels sont les enjeux et que chacun puisse apporter sa contribution. Je dis bien, tous les élus de bonne foi, pourront apporter leur contribution positive au débat démocratique.

C'est dans cet esprit que cette motion vous est proposée.

Madame Claudine MORICLET

Nous resterons cohérents par rapport à notre position du départ, comme vous pouvez vous en douter. Nous ne sommes pas « contre » cette motion mais nous nous abstenons par rapport au paragraphe cité tout à l'heure, uniquement seulement celui-ci.

Monsieur le Maire

Je prends note, mais je persiste à dire que ce n'est pas cohérent de dire à l'Etat que nous n'avons pas les moyens et de s'engager malgré tout à chercher des moyens où les trouver soi-disant, en dépouillant je ne sais pas quoi.

Monsieur Thomas HAUGOU

Juste une question. Quels parents pensez-vous qui puissent vous féliciter d'avoir tenu cette position, d'avoir refusé de voter une motion en faveur de l'obtention des moyens pour avoir une ATSEM qualifiée, qui réponde aux attentes, à ce qu'ils demandent, à ce qu'ils ont réclamé le mois dernier ? Je ne vous comprends pas.

Madame Claudine MORICLET

Nous ne sommes pas « contre » la motion mais uniquement sur le paragraphe. Est-ce qu'il est préférable de ne pas avoir de personnel dans une classe plutôt que de prendre un emploi d'avenir ? Nous, c'est notre position, ce n'est pas forcément la bonne.

Monsieur le Maire

Je crois qu'on ne se comprend pas parce qu'on ne peut pas se comprendre. Vous, vous êtes toujours dans une logique où vous croyez qu'on va pouvoir augmenter les budgets. Vous n'avez pas compris les 600 000 €, je n'ai sans doute pas été assez clair, je n'ai pas suffisamment expliqué ce que représentaient 600 000 € dans notre budget. C'est dommage, mais je pense que nous aurons le même sujet sur tous les débats qui auront lieu dans les prochains mois. Comment allons-nous faire ? Vous allez nous dire « on veut bien voter des motions mais il ne faut pas toucher aux dépenses ». Chacun prendra ses responsabilités et nous ne manquons pas de le faire savoir auprès des Dongeois.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

* **25 POUR**

et

* **3 ABSTENTIONS**

Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine –

- ➔ **DECIDE** en conséquence d'adresser la présente motion à Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Loire-Atlantique, afin qu'il puisse la porter à la connaissance des Ministères concernés, et d'en adresser copies à Madame la Députée de la circonscription, Messieurs les Sénateurs du Département, ainsi qu'à Monsieur le Président de l'Association des Maires de Loire-Atlantique.

Monsieur le Maire

L'ordre du jour étant épuisé, je vais laisser la parole au groupe « Mieux Vivre à DONGES » qui a posé une remarque.

Madame Christine MISIN

Il s'agit surtout d'une remarque pour que les élus décisionnaires réfléchissent ces prochaines années sur les critères des recrutements saisonniers pour une meilleure équité.

« Suite à notre interpellation auprès du Directeur Général des Services pour connaître la liste des saisonniers retenus pour cette année, nous avons découvert que deux recrutements proviennent de la même famille sur le quota des agents communaux, avec pour l'une d'entre elles, un emploi de deux mois, que vous justifier par des compétences particulières, soit trois mois pour une même famille.

Nous regrettons l'absence de débat pour établir ont réaffirmé des critères de sélection, notamment sur le critère social. Nous déplorons, contrairement à vos pratiques habituelles, le manque de transparence sur cette question, auquel les Dongeois sont attachés. Les offres d'emplois de saisonniers permettent de soutenir des jeunes issus des foyers modestes, cela leur permet de financer des études ou un permis de conduire. Beaucoup de familles dongeoises ont des revenus modestes et nous recensons sur la commune, beaucoup de familles monoparentales.

Nous interpellons donc la majorité pour regretter fortement cette décision et nous demandons le rétablissement des critères sociaux, d'équité entre les familles. Dans le cas que nous soulevons, d'autres jeunes issus des enfants du personnel, méritant socialement un « coup de pouce », auraient pu accéder à l'offre d'agent d'accueil que vous avez attribuée avec des critères qui nous échappent ».

Monsieur le Maire

En l'absence de Madame SALMON, je vais répondre.

Vous savez bien que le nombre des emplois saisonniers a considérablement baissé depuis quelques années, que les critères d'attribution portent sur un nombre très réduit de poste.

Vous noterez que sur les emplois saisonniers qui ont été attribués en dehors du quota du personnel, il n'y a pas de difficultés. Il s'agit d'emplois attribués à des enfants d'agents de la Commune. Vous dites que le critère social devrait être rétabli. Je vous dis qu'il n'y a pas qu'un seul critère pour l'attribution des emplois saisonniers, il y en a forcément plusieurs. Nous, nous souhaitons que le premier critère, parce qu'il ne faut pas oublier où sont les finalités, c'est que les emplois saisonniers doivent permettre d'assurer la continuité du fonctionnement du service public. C'est donc l'intérêt du service qui est le premier des critères.

Si ensuite, à deux candidatures équivalentes, nous pouvons privilégier un critère social, nous privilégierons le critère social mais il ne faut pas perdre de l'esprit quelle est la finalité des emplois saisonniers. Ce n'est pas d'occuper des enfants sur la base de critères sociaux, c'est de pallier les absences du personnel pendant les congés d'été.

Par rapport à cela, vous dites qu'il y a trois mois pour deux enfants d'un agent au sein d'une même famille. En réalité, il y a eu un emploi saisonnier à la communication, attribué sur une durée de deux mois, mais non pas à temps complet mais à mi-temps. L'emploi saisonnier assurera l'équivalent d'un mois. Et pourquoi cette durée est répartie sur deux mois ? Parce qu'il s'agit de pallier l'absence d'un agent qui est en congé maternité pendant cette période d'été. C'est l'intérêt du service qui a commandé que cet emploi saisonnier soit attribué sur une durée plus large mais sur un temps incomplet à un enfant du personnel qui, par ailleurs avait un profil permettant d'assurer correctement le remplacement. C'est cela l'intérêt du service, il ne s'agissait pas de « caser telle ou telle personne », il s'agissait de répondre à l'intérêt du service.

Cela étant, il y avait le même critère pour les autres emplois qui étaient à attribuer. Il y en avait peu comme vous savez, puisque vous avez eu la liste. Ce critère d'intérêt du service a été privilégié sur les autres emplois. Peut-être que l'année prochaine, d'autres configurations se présenteront mais encore une fois, le critère social est un critère qui doit être pris en compte. Mais n'oublions pas quelle est la finalité des emplois saisonniers, qui est de pallier les absences du personnel pendant les congés d'été. Le premier critère à retenir : c'est l'intérêt du service.

Madame Christine MISIN

Je reconnais qu'une municipalité ne peut pas satisfaire toutes les demandes. En revanche, sur le poste de l'accueil, je pense que ce n'était pas trop compliqué de mettre une autre personne qui ne faisait pas partie de la même famille pour pouvoir satisfaire sur un mois. Vous savez que pour des jeunes, un mois de travail est très important.

Monsieur le Maire

Je sais très bien l'importance de ces emplois saisonniers pour des jeunes. Je dis simplement que l'accueil est un poste extrêmement important dans une mairie. C'est le premier contact que l'on a de l'extérieur. C'est un lieu stratégique, car c'est de ce premier contact que l'on aura une bonne ou une mauvaise impression du fonctionnement de la mairie. C'est quelque chose de vraiment décisif le poste d'accueil ; c'est quelque chose qui est extrêmement sensible et important et l'intérêt du service n'est pas moindre dans le choix de l'agent qui assure l'accueil. Ce n'est pas un emploi que l'on peut attribuer à n'importe quel candidat ; il faut vraiment une qualification, des capacités particulières pour assurer ces fonctions, car on ne peut pas se permettre d'avoir un accueil qui ne soit pas organisé correctement pendant les périodes d'été.

Encore une fois, c'est le premier contact que l'on a quand on ne connaît pas DONGES avec les services municipaux. C'est sur cette base que cet emploi a été attribué mais je vous propose Madame MISIN, pour l'année prochaine, parce que maintenant c'est trop tard, d'en rediscuter le moment venu, au printemps, au sein de la commission du personnel.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Effectivement, c'est ce que j'allais dire ; c'est un peu tard pour cette année. Il aurait mieux valu peut être en discuter avant, s'arrêter sur des principes.

Sur le cas présent, nous continuons quand même à dire qu'il y avait des personnes qui étaient vraiment en grandes difficultés et qui avaient largement les compétences pour le faire.

Nous ne sommes pas d'accord pour cette année, mais l'année prochaine, ce serait bien d'éviter ce genre d'écueil, parce que la situation que nous connaissons est particulièrement dramatique et que cela aurait permis de résoudre pas mal de choses.

C'est très bien que vous en preniez acte ; nous aussi. Nous vous donnons rendez-vous pour l'année prochaine. C'est l'intérêt de notre intervention.

Monsieur le Maire

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions du public, la séance est levée. Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

CLOS ET ARRETE LES DITS JOUR – MOIS ET AN